

**RÉDACTION**  
**ADMINISTRATION**  
**BUREAU DES ABONNEMENTS**  
 Imprimerie Suisse Catholique  
 Fribourg (Suisse)

**ABONNEMENTS**

	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
Suisse	Fr. 2,50	6,—	10,—	20,—
Miranger	4,—	10,—	19,—	38,—

Tous les bureaux de poste se chargent de percevoir le prix d'abonnement moyennant une surtaxe de 20 centimes.  
 Compte de chèque postal 114 54.  
 O. I. X.

# LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

**ANNONCES**  
**Publicitas**  
 S. A. SUISSE DE PUBLICITÉ  
 Rue Saint-Pierre  
 FRIBOURG

**PREX DES ANNONCES**

Canton	1 <sup>re</sup> insertion	20 cent.	le ligne ou pas ou espace
Suisse	les suivantes	15 "	
Miranger		25 "	
Réclames		60 "	

M. V. X.

## Nouvelles du jour

### M. Millerand a fait triompher son point de vue à Boulogne-sur-Mer.

La conférence de Boulogne-sur-Mer tendait à ce que M. Millerand et M. Lloyd George se concertassent sur les conditions de l'armistice imposé par les Soviets à la Pologne et sur les conditions d'une conférence entre la Russie et les Alliés. On pense bien que les Soviets, vainqueurs des Polonais, veulent exploiter leur succès au profit de la diffusion de leurs doctrines. Trotzky ne s'est pas gêné de dire que la Pologne doit cesser d'être un Etat-tampon que les Alliés veulent maintenir contre la Russie et qu'elle doit devenir « le pont rouge de la révolution sociale qui lui permettrait de se répandre dans l'Europe occidentale. » Trotzky veut donc que le bolchévisme s'installe à Varsovie et il en fera l'une des conditions de la paix. Le gouvernement des Soviets voudrait que les Alliés ne se mêlassent pas de ses relations avec la Pologne, et c'est pour cette raison qu'il a refusé d'abord le projet d'une conférence, afin de n'avoir pas les mains liées. Maintenant qu'il a vaincu et qu'il pense pouvoir traiter la Pologne à sa guise, il accepte d'entrer en négociations avec les Alliés dans l'espoir de faire reconnaître son pouvoir.

Mais M. Millerand est irréductible sur les conditions préalables. Il refuse d'accepter le désarmement du général antibolchéviste Wrangel, qui continue ses succès dans la Russie du sud. Il veut que les Soviets reconnaissent les engagements internationaux de la Russie et qu'ils se fassent confirmer par une consultation populaire, qui substituera la démocratie à la tyrannie.

M. Lloyd George est moins scrupuleux. Mais il a une tendance à se laisser duper. Il fallait donc arrêter des mesures communes; et il importait aussi à M. Millerand d'obtenir que M. Lloyd George restât solide comme une barre de fer en présence des propositions soviétistes.

Le gouvernement anglais a fait publier le message de Tchitchérine, commissaire des Soviets aux affaires étrangères, confirmant la proposition d'une conférence à Londres, et c'est probablement ce message, communiqué d'abord par M. Lloyd George à M. Millerand, qui a démontré à celui-ci l'urgence de la réunion qui a eu lieu hier à Boulogne.

Tchitchérine sépare formellement la conférence de Londres, où il serait question d'un accord à conclure avec les puissances alliées, des tractations de paix avec la Pologne, où la Russie ne veut être qu'en tête-à-tête avec le gouvernement polonais. Puis il ajoute que le gouvernement russe compte que, après le commencement de la conférence de Londres, le général Wrangel se sera rendu avec ses forces militaires et qu'il est entendu qu'il lui sera garanti la sécurité personnelle pour lui et ses adhérents. Promesse de bolchéviste. D'ailleurs, en quoi les Alliés peuvent-ils exiger une capitulation du général Wrangel?

Hier, à Boulogne, l'entente est devenue parfaite. Le premier ministre anglais a accepté que son gouvernement répondît à M. Tchitchérine que, d'accord avec la France, la conférence de Londres ne peut avoir lieu que si les autorités bolchévistes admettent, contrairement à leurs propositions actuelles, que le sort de la Pologne soit discuté. Si le gouvernement de Moscou adhère à cette condition, M. Millerand sera alors consulté sur les suites à donner aux propositions bolchévistes et posera les conditions qu'il estimera nécessaires à la reconnaissance des Soviets. Tous les représentants qualifiés de la Russie et des Etats limitrophes devront participer à ces négociations.

Cette conclusion est une victoire de M. Millerand sur M. Lloyd George, qui, très incertain, aurait peut-être consenti à disjoindre les conditions de paix à la Pologne des négociations qui pourraient conduire à un arrangement économique et politique entre les Alliés et le gouvernement des Soviets. Les dispositions premières de M. Lloyd

George sont dénoncées par une entrefilet de la Tribuna de Rome disant que, si l'Italie n'était pas représentée à Boulogne, c'est parce que M. Lloyd George était déjà d'accord avec le comte Sforza sur l'attitude à prendre vis-à-vis de la Russie, et qu'il ne restait plus à convaincre que M. Millerand. Heureusement, c'est M. Millerand qui, une fois de plus, a convaincu M. Lloyd George. Les Soviets peuvent donc faire leur deuil de leurs espoirs. Il y a, en Occident, des esprits clairs qui savent déjouer leurs calculs.

Nous avons parlé l'autre jour des grandes fêtes qui ont eu lieu dernièrement à Prague et auxquelles plusieurs journalistes suisses ont assisté. La principale actrice de ces festivités a été la société de gymnastes appelés Sokols (faucons), d'un nom qui est commun à toutes les associations de gymnastique slaves. La société des Sokols tchèques avait au début un caractère exclusivement patriotique.

Aujourd'hui, les francs-maçons l'ont dans leurs mains; ils ont réussi à en faire un instrument de déchristianisation de la jeunesse, de lutte contre Rome et de propagande en faveur de l'esprit hussite et protestant. Dernièrement, l'organe de la société publiait un appel où l'on pouvait lire les déclarations suivantes: « Le jour est arrivé d'en finir avec Rome. Le « Sokol » ne peut pas être « romain ». Il doit prendre la direction du mouvement « Los von Rom ».

Au « Sokol », qui est une organisation bourgeoise, s'opposent l'association des gymnastes catholiques, appelée l'Aigle, très développée en Slovaquie et en Moravie, et les sociétés socialistes. Le « Sokol » a l'appui du gouvernement et même de nombreux catholiques qui ne voyaient que le caractère nationaliste de cette société; mais, parmi ces derniers, un grand nombre commencent à ouvrir les yeux et à sortir d'une association qui a pris officiellement position contre leurs sentiments les plus chers.

### M. WILSON ET GENÈVE

On nous écrit de Berne: La convocation officielle que le Conseil fédéral a reçue pour l'Assemblée générale de la Société des Nations à Genève reproduit la dépêche par laquelle M. le président Wilson a chargé le secrétaire général de la Société des Nations à procéder à la convocation des Etats. Dans cette dépêche M. Wilson ordonne la convocation de l'Assemblée à Genève, siège de la Société des Nations.

L'importance de cette formule n'échappera à personne.

M. Albert Thomas, directeur du Bureau international du travail, a fait hier après midi une conférence aux journalistes établis à Genève et il a attiré l'attention sur le fait que les tendances en faveur de Bruxelles n'ont pas désarmé dans les organes techniques de la Ligue. « On continue, a-t-il dit, d'invoquer en faveur de la capitale belge des raisons de communications plus directes Londres-Bruxelles, Paris-Bruxelles, voire demain Berlin-Bruxelles. Bruxelles est, d'autre part, un grand centre d'informations et elle est au bénéfice d'organisations de télégraphie sans fil. »

M. Albert Thomas estime que Genève a le plus grand intérêt à disposer en sa faveur l'Assemblée de la Ligue, en lui offrant des locaux convenables; en lui permettant d'apprécier ce qui aura été fait déjà pour faciliter la tâche du Bureau international du travail; en établissant rapidement un poste de télégraphie sans fil avec Lyon, pour commencer.

### Les Grecs à Andrinople

Athènes, 27 juillet. L'action combinée de l'armée de la Maritza et des troupes débarquées à Rodosto a abouti à un succès complet et les deux détachements ont opéré leur jonction au point et au jour prévus par le commandant des opérations. Les officiers supérieurs étrangers qui ont suivi les opérations sont enchantés du succès du mouve-

ment, de l'élan et de l'activité des vaillantes troupes grecques.

La ville d'Andrinople s'est rendue aux troupes grecques. (Andrinople est une ville de plus de 70,000 âmes, dont 30,000 Grecs, 27,000 Musulmans, 15,000 Israélites, Arméniens et Bulgares.)

### Tâches législatives prochaines

#### Les caractères particuliers de la fonction de juger

Nous avons déjà eu l'occasion de relever un caractère spécial à la fonction de juger, à savoir que le juge ne doit prendre aucune liberté avec la loi qu'il est chargé d'appliquer, qu'il en doit faire une application mécanique. D'autres caractères lui sont encore propres que nous allons examiner successivement, en suivant les développements de l'auteur français qui a étudié avec le plus de soin cette question, M. le professeur Aurier.

La fonction de juger, nous dit-il, n'a pas seulement cette particularité qu'elle suppose, pour qu'elle entre en fonction, un droit violé; elle se distingue encore de toute autre fonction en ceci qu'elle ne peut pas s'exercer d'elle-même; elle ne peut agir qu'après avoir été saisie de l'affaire par les plaideurs ou par le ministère public.

Le juge n'agit pas de lui-même, de sa propre initiative: il ne peut intervenir que lorsqu'on le lui demande.

Cette règle se justifie, selon lui, par deux raisons: la défaut d'initiative est indispensable chez le juge pour qu'il garde l'impartialité et l'indifférence désirables; en second lieu, c'est aux intéressés à transformer leurs contestations en procès, à apprécier leurs chances, à préférer leur repos à leur droit ou réciproquement.

Le défaut absolu d'initiative et de spontanéité est absolument spécial au pouvoir qui juge; il le distingue soit de la législation soit de l'administration.

Mais, une fois qu'il est saisi, le juge doit juger. Il n'est pas plus maître de son repos que de son jugement. Il doit se prononcer, que cela lui convienne ou non.

Il y a encore autre chose. Pour juger, il faut connaître la loi et les faits. Pour les points de droit, le juge puise sa conviction dans une des sources du droit, où il veut. Pour les points de fait, il en est autrement. On impose au juge de constater qu'après une instruction contradictoire réglée. C'est qu'il est absolument nécessaire de prévenir chez lui les causes d'erreur, les entraînements, les préjugés qui l'amèneraient à juger en n'envoyant qu'un côté des choses.

Cette règle est spéciale au pouvoir de juger; elle le différencie tant du pouvoir législatif que de l'administratif.

Lorsqu'il juge, le juge est essentiellement indépendant de tout, sauf de la loi dont il doit faire l'application. Il est l'esclave de la loi, mais libre de toute autorité positive supérieure ou semblable.

Seul aussi, il est responsable de ses décisions; il n'en doit rendre compte à d'autres tribunaux que dans des cas extraordinaires.

Quand il est saisi, personne n'a le droit de lui dicter sa sentence; il n'a à recevoir aucun ordre hiérarchique d'aucune instance quelconque.

A ce point de vue, l'organisation judiciaire est entièrement différente de l'organisation hiérarchique administrative dans laquelle les supérieurs donnent sans cesse des ordres à leurs inférieurs et en reçoivent continuellement des rapports sur leur activité et sur les raisons de cette activité.

Ces quelques constatations, qui sont l'évidence même et auxquelles personne ne peut refuser de souscrire, conduisent nécessairement à une conclusion qui s'impose logiquement, encore qu'elle n'ait pas encore passé chez nous dans les faits: pour que les hommes ou les corps qui jugent se résignent à être comme ils doivent l'être, les serviteurs de la loi, il est bon que la loi ne soit pas en leur puissance; qu'ils n'aient le droit ni de la faire ni de l'abroger ni de la modifier; autrement, ils seraient plus tentés que l'homme ne l'est déjà tout naturellement de ne pas la respecter, de se croire supérieurs à la loi, de l'interpréter comme il leur semble opportun et non pas telle que la loi est; ils trahiraient, s'il en était autrement, moins nettement encore que la loi leur est supérieure, et qu'ils n'ont pas le droit de la violer ou d'y déroger.

Nous concluons donc que l'exercice de la fonction judiciaire, à tous ses degrés, doit être déclaré absolument incompatible avec l'exercice de la fonction législative, en raison des habitudes d'esprit radicalement différentes qui sont propres au juge et au législateur et qui ne peuvent pas coexister dans le même individu sans préjudice grave pour la saine et juste application de la loi.

Nous concluons également, puisqu'il n'y a

entre la hiérarchie administrative et celles des tribunaux aucune ressemblance quelconque et puisque les habitudes de dépendance et de sujétion sont nécessaires aux organes administratifs, qui reçoivent leur mouvement d'en haut, tandis qu'elles ne sont pas conciliables avec la mentalité qui doit être celle du juge, qu'il faut établir une distinction complète entre la justice et l'administration. Un va et vient de l'une à l'autre ne doit pas être possible; en tout cas, l'administration ne peut pas être une voie d'accès vers la justice sans que celle-ci en reçoive de fâcheux contre coups.

C'est une nouvelle exigence que nous posons d'ores et déjà à l'organisation judiciaire future; elle est aussi impérieuse que les précédentes; il ne devait pas être possible de tenir compte de ces divers principes, tout le temps que l'on consacrait à la question de la réorganisation risquerait fort d'être du temps gaspillé, gaspillage impardonnable à une époque comme la nôtre, où de si nombreuses tâches demandent à être non seulement exposées à grand renfort de rhétorique, mais aussi tout réalisées.

Si nous envisageons dans leur ensemble les considérations émises jusqu'ici sur la question de la réorganisation judiciaire, nous arrivons à la conclusion que les fonctions judiciaires ne peuvent être exercées que par peu de personnes. Il est évidemment impossible d'avoir, dans un pays comme le nôtre, 130 juges qui soient des juristes et cela n'est d'ailleurs pas nécessaire pour une bonne administration de la justice. Cette réduction du nombre des fonctionnaires de l'ordre judiciaire doit, de toute évidence, être opérée en première ligne sur les justices de paix, qui ont fait leur temps comme autorités judiciaires. Leur suppression réduirait de 129 à 42 le nombre des juges, chiffre qui est encore bien trop considérable pour que les divers postes puissent être occupés et rémunérés comme il est nécessaire qu'ils le soient.

On pourrait peut-être se demander s'il y a lieu de ramener à 5 le nombre des membres du tribunal cantonal, mais les diverses extensions de compétence qui ont eu lieu depuis quelques années et l'organisation des diverses cours et chambres nous paraissent s'opposer à cette réduction et nous pensons qu'il y a lieu de maintenir le nombre actuel de 7.

Une réduction nouvelle ne peut être lors porter que sur les tribunaux d'arrondissements, où trois membres suffiraient certainement.

Faut-il réduire le nombre même de ces tribunaux? Comment doit-on les composer? Faut-il faire siéger certains membres dans plusieurs tribunaux? Voilà tout autant de questions des plus délicates, mais qui sont de détail au point de vue où nous nous plaçons. Des considérations financières et politiques entrent ici en jeu, qu'il ne nous appartient pas d'apprécier. Nous voulons simplement relever encore qu'il est infiniment préférable d'avoir peu de juges, mais d'excellents, plutôt que davantage de juges, mais de moyens. Nous pensons qu'une vingtaine de juges au plus seront suffisants et que l'on pourra même faire avec moins: ceci est une question d'organisation.

Nous voulons ajouter que ce serait une faute, à notre sens, de constituer une organisation judiciaire qui ne cadrerait pas territorialement avec l'organisation administrative et ne tiendrait pas compte de la division traditionnelle en districts, car rien ne nous semble plus erroné que l'opinion selon laquelle un juge par district n'aurait pas suffisamment d'occupation.

Si nous chargeons les présidents de tribunaux des conciliations civiles; si nous leur remettons, en les étendant au besoin, les compétences de jugement qui appartiennent actuellement aux juges et justices de paix, nous arrivons à cette conclusion que ce n'est pas trop d'un président par arrondissement judiciaire et que son activité de juge l'absorbera tout entier, s'il s'y adonne comme il est nécessaire qu'il le fasse, ceci d'autant plus que, à côté de son rôle comme juge conciliateur et comme juge unique, nous envisageons qu'il se joindrait, dans certains districts tout au moins, à deux de ses collègues des arrondissements voisins pour juger avec eux les causes relevant des tribunaux d'arrondissement.

Il est une question, cependant, que nous devons encore examiner: celle de savoir si nous pouvons recruter les juristes indispensables pour que nous ayons de bons juges. Nous n'hésitons pas à répondre affirmativement. Malgré la concurrence de l'industrie privée et d'une administration fédérale qui se développe sans cesse et sans raison, nous avons la conviction absolue que cette possibilité est réalisable si l'on veut bien employer certains moyens préalables et donner aux fonctionnaires de l'ordre judiciaire un statut satisfaisant.

Ce sont ces moyens que nous indiquerons plus tard.

D<sup>r</sup> J. PILLER  
 professeur à l'Université.  
 Signé: P. cardinal Gasparr.

## Le Pape et les Semaines sociales

À l'occasion de la Semaine sociale qui s'ouvrira le 2 août prochain à Caen, M. Eugène Duthoit, président de la Commission générale, vient de recevoir de S. Em. le cardinal Gasparr, secrétaire d'Etat du Saint-Siège, la lettre d'encouragement et d'approbation dont voici le texte:

Secrétairerie d'Etat de Sa Sainteté  
 Du Vatican, 17 juillet 1920.

Monsieur le Président,  
 Le Saint-Père n'ignorait pas qu'en reprenant, en 1919, la série de leurs sessions annuelles, les Semaines sociales de France ne se contentaient pas de renouer une tradition déjà longue, et assurément féconde en résultats; il savait que dès le lendemain de la Semaine de Metz leurs dirigeants avaient très intelligemment élargi leur action en provoquant notamment, grâce aux collaborateurs qu'ils ont dénommés dans la France entière, la tenue d'un certain nombre de Journées sociales; et il avait reconnu l'accomplissement de son propre désir dans cet apostolat réalisable.

Vous me priez de dire à Sa Sainteté que cet effort si sincère et si persévérant a trouvé dans la parole pontificale un très précieux stimulant; et c'est vraiment avec l'accent de la piété filiale que, au nom de tous vos collaborateurs, vous en faites remonter l'honneur à Sa Sainteté Benoît XV. Vous parlez avec gratitude de la vigoureuse impulsion que reçoivent de sa part les meilleures initiatives sociales; de l'insistant rappel que l'auguste Pontife a fait de l'Encyclique *Recurramus*; de ses propres instructions enfin qui, dans ces derniers temps encore, ont si fort recommandé avec des méthodes d'action vraiment pratiques, l'étude toujours plus approfondie des principes et des faits.

J'ai la satisfaction de pouvoir vous repondre, Monsieur le Président, que Sa Sainteté a eu pour très agréable cet hommage de fils aussi profondément dévoués au Siège apostolique. Je n'ajoute pas moins volontiers que le Saint-Père se promet de votre toute prochaine Semaine sociale — à Caen — de nouvelles raisons de vous bénir et de vous encourager. Les problèmes que l'on se propose d'y étudier sont, en effet, de ceux qui s'imposent avec le plus d'urgence à quiconque se préoccupe du salut social; le fait même d'en avoir fait l'objet de votre programme prouverait, s'il en était besoin, que votre science ne veut point se borner à la pure spéculation, — et que, si vous vous faites, avec tant d'ardeur, les disciples et les serviteurs de la vérité, c'est parce que vous attendez de la vérité seule les leçons mêmes de la vie.

Que si vous ne craignez pas d'aborder des questions qui sont très réellement, dans l'ordre économique, dans les mœurs familiales, dans les rapports internationaux, touchent à des conditions essentielles, voire aux sources mêmes de la vie humaine, et dont la solution exige au suprême degré cette admirable vertu surhumaine de prudence, sœur de la justice et de la force chrétienne, mais non de la pusillanimité, vous entendez bien vous mettre à l'école de Celui qui, étant la Vérité éternelle, est aussi la Lumière du monde, et qui a voulu précisément venir parmi les hommes — afin qu'ils aient la vie et qu'ils l'aient avec une abondance croissante.

Sa Sainteté constate, en effet, avec un paternelle complaisance, le profond esprit de religion avec lequel vous abordez votre tâche, et qui se traduit d'abord par une disposition bien arrêtée à travailler, durant la Semaine sociale de Caen, comme vous vous exprimez en une langue fortement chrétienne, dans cette humilité d'esprit et cette volonté d'être dociles à la grâce qui attireront sur vous plus de lumières; qui vous inspire aussi, avec un si émouvant élan de confiance envers le Vicaire de Jésus-Christ, une si délicate déférence envers l'autorité épiscopale, et qui vous a fort justement mérité le très honorable patronage du sage et zélé évêque de Bayeux, la haute intervention de S. Em. le cardinal archevêque de Paris, la savante collaboration de Mgr l'évêque d'Arras; qui réunira enfin, à plusieurs reprises, les Semaine de Caen auprès du Christ Rédempteur, sacramentalement présent sur vos autels.

Le Saint-Père ne doute pas que, en retour, le divin Maître, suivant la promesse qu'il a faite à ceux qui se réunissent en son nom, n'accorde à toutes vos assemblées le bienfait de sa mystérieuse présence, et qu'il ne communique directement à vos coeurs les ardeurs de la charité qui consomment le sien.

Je suis heureux de vous écrire que, pour vous en donner comme je gage, l'auguste Pontife daigne bénir très affectueusement les travaux de la Semaine sociale de Caen, et je vous renouvelle en même temps, Monsieur le Président, l'assurance de mon cordial dévouement en Notre-Seigneur.

# ÉTRANGER

## Les mineurs allemands et les syndicats français

*Duisbourg, 27 juillet.*  
 (Woff.) — Les organisations ouvrières des mines allemandes ayant fait demander à l'Union syndicale internationale si les mineurs des divers pays de l'Entente étaient prêts à collaborer à une action pour s'opposer aux prétentions de l'Entente qui exige une surproduction de travail dans les mines de la Ruhr, l'Union syndicale internationale a répondu qu'il ne fallait pas écopérer une action internationale principalement de la part des organisations modérées de France, d'Angleterre et de Belgique. Par contre, le syndicat extrémiste de la Seine s'est déclaré prêt à soutenir la lutte des mineurs allemands.

## Un navire porte-avions

La machine britannique vient d'entrer en possession d'un navire des plus intéressants : ce navire se nomme l'*Hermes*. Il est le premier porte-avions construit spécialement pour ce rôle. La flotte britannique compte plusieurs navires de l'espèce, mais tous sont soit des navires marchands transformés, soit des navires de guerre aménagés spécialement après construction : tels le *Furious*, croiseur filant plus de 30 nœuds et devant porter des canons de 381, et l'*Eagle*, ex-*Aldrin* *Cochrane*, ancien cuirassé chilien, en construction en Angleterre, qui fut réquisitionné par l'amirauté au début de la guerre.

L'*Hermes*, qui a un déplacement de 10.400 tonnes, est long de 167 mètres et large de 21 mètres 34 ; la puissance de ses machines est de 40.000 chevaux et sa vitesse, suivant les prévisions, sera de 25 nœuds. Son armement se compose de six canons de 152 et de quatre de 101 contre l'ennemi aérien. Comme tous les navires importants, actuellement construits en Angleterre, il est muni d'un caisson capable l'explosion des torpilles. Son effectif comprendra 560 hommes, plus 150 hommes spécialisés pour l'aviation.

Il a été tout particulièrement disposé pour sa mission aussi bien comme hommes que comme ponts. Sur le pont principal se trouvent la remise pour avions, ainsi que les ateliers et les approvisionnements. Le tout est surmonté du pont d'envol absolument au. La passerelle est située au-dessous et la chambre des cartes peut être portée au-dessus du pont d'envol ou ramenée au-dessous au moyen d'appareils hydrauliques. Deux ascenseurs, munis à l'électricité, élèvent les aéroplanes de la remise au pont d'envol.

## L'Italie en Albanie

*Milan, 27 juillet.*  
 On annonce de Rome au *Popolo d'Italia* que l'accord italo-albanais aurait été conclu. Le compromis signé comprend les points suivants : L'Italie renonce à la ville de Vallona en faveur de l'Albanie. Les Italiens ne s'ingéreront plus dans l'administration civile de la ville, qui sera confiée exclusivement aux représentants du gouvernement albanais. Pour assurer sa sécurité navale et militaire, l'Italie reçoit l'île de Saseno, où elle pourra entreprendre tous les travaux qu'elle croit nécessaires à ses buts militaires et navals. L'Albanie consent à ce que l'Italie occupe la Punta di Linguetta et le pont des Trois Ports devant Arta, qui peuvent être fortifiés. Ainsi, l'Italie domine militairement la ville et le port de Vallona.

## La terreur rouge en Italie

*Milan, 26 juillet.*  
 A Mezzo (près de Milan) les socialistes de Saint-Alexandre (jeunes gens) et de Sainte-Jeanne d'Arc (jeunes filles) tentèrent, dimanche, l'inauguration de leurs drapeaux. Un groupe de cinquante socialistes, armés de bâtons, attaquèrent à l'improviste le cortège pour s'emparer des drapeaux, qui furent vaillamment défendus. Il y a eu une vingtaine de blessés.  
 Le même jour, à Ospitale, près de Modène, des socialistes assaillirent une procession à coups de revolvers, de couteaux et de bâtons. Les carabinieri intervinrent et durent faire usage des armes. Un des agresseurs fut tué ; il y a sept blessés, dont quelques-uns le sont gravement.

A Montefalco (Ombrie), à l'occasion de l'inauguration de la section du parti populaire, les socialistes insultèrent les catholiques, qui ripostèrent. Il y eut quatre blessés.

## TRIBUNAUX

**Un nouveau procès de « l'Action française »**  
 Le journal *l'Action française* de M. Daudet a été condamné à payer des dommages-intérêts à la Société Maggi, en réparation des articles diffamatoires publiés contre cette entreprise, que M. Daudet s'est acharné à dénigrer comme allemande.  
 On sait que au début de la guerre, les magasins Maggi de Paris furent assaillis et dévastés par la populace, à la suite des excitations de *l'Action française*.

## CALENDRIER

*Jeu* 29 juillet  
**Sainte MARIE, vierge**  
 Sainte Marie, épouse de Jésus-Christ à Béthanie, sœur de sainte Marie-Madeleine et de Lazare, mourut à Tarascon, vers l'an 83. Elle est très honorée dans l'Eglise, surtout en France.

# Nouvelles religieuses

Episcopat français

Mgr Rivière, évêque de Périgueux, est nommé archevêque d'Alix, où il succède à Mgr Bonnetoy, décédé.

## Consécration d'une nouvelle église en Valais

On nous écrit de S. G. :  
 Dimanche, 25 juillet, S. G. Mgr Bieler, évêque de Sion, a procédé à la consécration de la nouvelle église d'Ayer (val d'Anniviers). En moins de trois mois, après Grône et Flanet, c'est la troisième église que l'évêque de Sion est amené à consacrer, dans le seul district de Sierre : témoignage peu commun, assurément, de la foi vive et profonde d'un peuple sincèrement chrétien, et combien doux au cœur si paternel du Chef du diocèse !

La construction de la nouvelle église est due aux efforts combinés de deux prêtres de grand mérite : du curé actuel de la grande paroisse de Vissoye, M. l'abbé Joseph Francey, et du vénéré M. Georges Martin, l'un des doyens du corps ecclésiastique valaisan, originaire lui-même de la vallée d'Anniviers, ancien curé de la paroisse de Viornaz, qu'il dota, en son temps, d'une nouvelle église, qui est un véritable bijou. Curé bâti par excellence, M. Martin a voulu consacrer les forces de sa vieillesse encore vigoureuse à enrichir sa chère vallée d'Anniviers d'un nouveau temple du Seigneur. Témoignage des temps déjà anciens, M. Martin doit sa souvenir de l'époque où, pour les quatre communes de la vallée d'Anniviers, Vissoye, Saint-Jean, Grimentz et Ayer, il n'y avait qu'une église, l'église paroissiale. Aujourd'hui Grimentz et Ayer sont dotés d'un rectorat avec église et desservant, ce qui, sans nuire à l'unité paroissiale qui demeure acquise pour l'essentiel, contribue puissamment à l'intensité de la vie religieuse et en particulier à la fréquentation des sacrements.

Un nombreux clergé faisait escorte au Chef du diocèse pour cette belle cérémonie.

Parmi les laïques, également très nombreux, accourus des diverses communes du district, on remarquait plusieurs représentants de la famille de Torrenté de Sion, qui tire sa lointaine origine du village d'Ayer en Anniviers.

Détail pittoresque également et qui mérite d'être relevé : cinq religieuses du village d'Ayer qui avaient quitté le pays jeunes filles, il y a vingt-cinq à trente ans et plus, pour entrer dans l'Ordre de Saint-Dominique, et se trouvaient dans des couvents de Dominicaines en Belgique ont été invitées par leurs parents à assister à cette fête et se sont, en effet, trouvées fidèles au rendez-vous, dans le « vieux pays » qu'elles n'avaient plus revu depuis leur départ.

Dans le même diocèse de Sierre, la paroisse de Chippis aura achevé, d'ici une année au plus, la construction d'une nouvelle et monumentale église, dont les magnifiques proportions frappent déjà le regard, quand on approche de Sierre en chemin de fer.

## Nomination ecclésiastique

M. l'abbé Canisius Brulhart, de Fribourg, vicaire à Neuchâtel, est nommé curé de Poliez-Pittet.

# Echos de partout

## VINGT JOURS POUR 20 KILOMÈTRES

*De Paris :*  
 Récemment, un de nos lecteurs nous écrivait : « Vous en avez de bonnes avec vos Exportons ! Exportons ! Savez-vous combien de temps met un colis postal pour aller de Paris à Lisbonne ? Deux mois, sanglément ! Pour aller à Rome, un mois et demi ; quant au Brésil, il n'y fait pas songer : trois mois suffisent à peine ! Alors... »  
 Alors, il devient inutile de tenter le moindre effort pour supplanter nos concurrents : nous arriverons pas à lutter, par exemple, avec Berlin, qui met neuf jours à expédier ses marchandises à Rome. D'une enquête que nous avons faite auprès de diverses grandes maisons d'exportation, il résulte que le service des colis postaux est déplorable : l'une d'elles, et des plus importantes, a dû y renoncer ; non seulement les retards sont fantastiques (il faut cinq mois à un colis pour franchir les quelque 13.000 kilomètres qui séparent Santiago de Paris), mais les colis arrivent dans un état lamentable. Ne parlons pas des vols : il y en aurait trop à dire.

Dans le régime intérieur, le mal est à peu près égal. Et voici un exemple d'hier : une boîte de couleurs (3 kilos), expédiée le 20 juin de Paris pour Versailles, est arrivée à destination le 20 juillet. Vingt jours pour faire 20 kilomètres. Ce n'est pas un record, sans aucun doute. Mais c'est déjà bien, n'est-ce pas ?

Généralement, l'administration des chemins de fer, quand on se plaint de lenteurs semblables à celle que nous venons de signaler, répond : « Crise des transports, monsieur... » Or, entre Paris et Versailles, il y a bien une moyenne de... mettons, pour être modeste, 120 trains par jour. Cela fait, en vingt jours, 2.400 occasions fournies à cette administration d'expédier ces 3 kilos de peinture. Elle en a donc raté 2.399.

Si, tout de même, ce doit être un record.

## MOT DE LA FIN

Aux derniers examens du baccalauréat à Paris, il y a eu, paraît-il, des interrogateurs particulièrement exigeants. L'un d'eux avait, après une séance :  
 — Quand j'interroge, je me compare à Dieu, je fais un bachelier avec rien.

# Confédération

## La Banque nationale

La commission de révision de la loi sur la Banque nationale s'est réunie lundi, à Kandertegg. Dès le début de la discussion, on a parlé d'un revenir à la conception d'une pure banque d'Etat. On a parlé longuement aussi de l'excès de la circulation des billets et de ses rapports avec le renchérissement. A ce sujet, M. le directeur Burkhardt annonce que l'émission de billets de la Banque nationale diminue. A fin juin on a constaté une amélioration de 50 millions, environ.

La commission aborde le problème de la triple direction, résultat d'un compromis qui devait satisfaire Zurich et Berne, tout en accordant à la première une certaine prépondérance. M. le directeur Burkhardt a soutenu le système de la triple direction (deux directeurs à Zurich et un à Berne).

La commission a décidé de supprimer les succursales de Zurich et de Berne, pour remettre la direction des opérations au département de la direction générale.

A l'article 5 on propose de faire appel au versement de la deuxième moitié du capital-actions afin de remettre 25 millions à la disposition de la banque, qui pourrait ainsi mettre de l'argent à la disposition des cantons. Cette opération ne générerait guère les cantons, malgré le taux de 4 %, car ils participeraient au bénéfice qui en résulterait ; mais, dit M. Musy, il y a de petits actionnaires qui seraient appelés à verser au 4 % de l'argent qu'ils pourraient placer plus avantageusement ailleurs. Ce problème se complique du fait que d'aucuns soutiennent que cet appel ne peut être décidé que par l'assemblée générale des actionnaires. La proposition de faire appel à la seconde moitié du capital-actions 6 mois après l'adoption de la loi révisée est restée.

A l'article 6, M. Gustave Müller fait la proposition d'écarter les actionnaires privés pour le cas où le privilège accordé à la Banque nationale serait prolongé. Seuls, les cantons et la Confédération participeraient au capital-actions. On aboutirait ainsi à une véritable banque d'Etat.

On parle des réscriptions de la Confédération acceptées par la Banque nationale pour le compte de la Confédération pendant la guerre et qui auraient pu être un danger pour cet établissement et en critique le versement de 320.000 francs à la Croix-Rouge, contrairement aux dispositions légales.

M. Keller (Argovie), d'autre part, voudrait que la Banque nationale intervint pour régulariser les conditions des emprunts cantonaux et le placement des emprunts fédéraux. Selon M. Burkhardt, cette régularisation a été étudiée mais on a reculé devant l'impossibilité d'imposer des normes à ceux qui ont l'argent. Les banques réunies à Stans ont, elles aussi, examiné ce problème et ont abouti à la conclusion que toute réglementation est impossible.

Depuis deux ans, Confédération, cantons et communes ont fait pour un milliard et demi d'emprunts. Il serait donc désirable d'ordonner cette matière, mais on ne saurait obliger le prêteur à accepter des conditions. L'emprunt américain a non seulement menagé nos disponibilités, mais a fourni à la Centrale du charbon et au Département de l'Economie publique 40 millions de dollars pour payer nos achats américains. Si la Confédération avait acheté des dollars, elle eût payé plus cher et cela sans compter que le remboursement de cet emprunt a des chances de se faire dans des conditions qui amoindriront le taux qu'il a fallu subir. Tout cela, dit M. Musy, prouve combien il serait difficile de régulariser.

L'article 19 traite de la garantie des billets en circulation. Il diffère passablement de l'ancien article. Il donnerait le droit de réduire la garantie métallique au 80 % (au lieu de 40) dans les cas exceptionnels et avec l'assentiment du Conseil fédéral. M. le Dr Mayer estime qu'il faut craindre une mesure d'exception susceptible de provoquer une panique et admettre un taux inférieur à 40 %.

Il est décidé de maintenir le 40 %, comme aussi de ne point admettre la proposition d'adopter le système de la Banque de France en ne prévoyant pas de garantie métallique obligatoire.

Pour qu'un billet détérioré puisse être remboursé, il faudrait, selon le projet, que la série et le numéro puissent être reconnus.

L'article établit une disposition toute nouvelle : le rappel d'une série déterminée lorsque les billets sont sales, détériorés ou que des contrefaçons ont été constatées. La Banque nationale serait tenue au remboursement des billets rappelés pendant un délai de dix ans, selon le Conseil fédéral, de 20 ans selon le Conseil des Etats. La commission admet 15 ans.

## Le manque de capitaux

On écrit à la Revue de Lausanne :  
 « Dans son numéro du 19 juillet, la Revue a publié un communiqué de Berne relatif aux décisions prises par l'Association suisse des banquiers et la direction de la Banque nationale. On y lisait que la conférence n'avait pas jugé nécessaire pour le moment de prendre des mesures contre l'exportation des capitaux résultant de la réalisation de valeurs suisses pour le compte d'étrangers.

Cette décision a d'autant plus étonné que le communiqué ne la motivait pas. Il semblerait que le moment soit venu de prendre les mesures devant lesquelles la conférence a hésité.

Tous les financiers savent que les capitaux français ne cessent de réaliser leurs valeurs suisses ou de retirer les fonds qu'ils ont en dépôt en Suisse afin de bénéficier du change. Nous laissons faire, et, pendant ce temps, la France prend les mesures les plus sévères pour

empêcher l'exportation de ses propres capitaux. On cite même le fait que des Suisses assurés à des compagnies étrangères par l'intermédiaire d'agences françaises se voient obligés de laisser en France les capitaux qui leur sont versés en cas d'échéance de l'assurance ou de les transférer en valeurs françaises.

En prenant des mesures analogues, la Suisse userait d'un projet de réciprocité qu'on ne peut lui contester et empêcherait l'aggravation d'une situation financière déjà critique.

## Les lois sociales et les socialistes

On nous écrit de Berne :  
 Samedi et dimanche étaient réunis, à Berne, les délégués des comités des syndicats et unions ouvrières socialistes, pour discuter des trois projets de loi qui, dans l'intention de l'autorité fédérale, sont appelés à réaliser les points essentiels de la loi sur les conditions de travail que le peuple a repoussée. Deux contrats se sont manifestés : les uns, conduits par les Zurichois, ont soutenu que les « bourgeois », par ces lois sociales, ne poursuivent qu'une politique anti-ouvrière ; les autres ont défendu la nécessité de la législation sociale, mais ils considèrent, d'après la *Tagwacht*, que les lois sociales sont un moyen d'améliorer la situation des ouvriers dans la société capitaliste en attendant de renverser celle-ci.

Une conférence des représentants des comités cantonaux des syndicats des unions ouvrières s'est tenue à la Maison du peuple d'Ollon pour discuter les projets de loi de politique sociale du Département fédéral de l'Economie publique. Par 37 voix contre 11, la conférence a décidé d'entrer en matière sur la loi fédérale concernant l'office de conciliation et a procédé à plusieurs modifications. Le principe rendant obligatoire les contrats généraux de travail a été approuvé. Plusieurs retouches ont été apportées au texte du projet concernant la fixation des salaires minimum du travail à domicile.

## Fausse monnaie

De fausses pièces de 2 fr., suisses et françaises, des années 1913, 1914 et 1915, ont été mises en circulation, à Zurich, par des inconnus. Ces pièces sont savamment usées et donnent un son totalement différent aux pièces légales.

## Pour les sourds-muets

Le conseil de l'Asile suisse pour hommes sourds et muets a acquis pour la somme de 148.000 fr. l'ancien sanatorium d'Uetendorf, près de Thonon, avec tout son inventaire.

L'Asile a pour annexe un domaine que les sourds-muets ont à travailler.

## La fièvre aphteuse

Au vu de l'épidémie de fièvre aphteuse qui sévit avec violence dans la Franche-Comté, les autorités neuchâteloises ont arrêté toute circulation routière à travers la frontière.

Le service de surveillance militaire qui contrôle l'application de cette mesure vient d'être étendu à la frontière vaudoise, l'épidémie ayant été signalée à Sainte-Croix.

## AU TESSIN

On nous écrit de Lugano, le 27 :  
 Le compte rendu sur le congrès socialiste tessinois de dimanche, à Biromio, nous apprend que les sections locales du parti sont au nombre de 28, dont une féminine à Lugano.

On a constaté avec satisfaction la nécessité des initiatives révisionnistes ; quant aux conférences avec les représentants des autres partis, en vue d'un accord, il y eut des critiques ; mais le conseiller national Gianvescini déclara formellement qu'on ne ferait point de collaboration.

La *Libera Stampa* a réalisé un boni de 2000 francs. Elle devient quotidienne à 4 pages de 5 colonnes ; on boycottera les entreprises et les magasins qui lui refuseront des annonces.

Au sujet de la nouvelle loi d'impôt on reconnaît qu'elle marque une amélioration sur la loi actuellement en vigueur ; mais elle a le tort de ne pas frapper encore suffisamment les grandes fortunes et les grands revenus ; et parlant de faut appuyer le référendum « quoique par des raisons opposées à celles que peuvent invoquer les capitalistes et les requins ».

On a abordé aussi la question religieuse : le compagnon Gaspardi, secrétaire du parti, a parlé de la lecture programée des chrétiens sociaux appuyés par le gouvernement. Pour dire vrai, nous n'avons pas connaissance d'un pareil appui et nous savons parfaitement que la propagande chrétienne-socialiste, si elle est active, ne revêt aucunement un caractère de « férocité ». Mais ne sommes-nous pas un pays de l'hyperboïte ? M.

## NOS MAISONS D'ÉDUCATION

L'institut pour jeunes filles de Menzingen a tenu ses cours : 348 élèves ont fréquenté les classes durant l'année scolaire de 1919-1920. Parmi ces élèves on compte 9 Fribourgeoises. La prochaine rentrée est fixée au 9 octobre.

Le 17 juillet, le collège *Marialis* à Schwytz clôturait son année scolaire. 582 élèves dont 513 internes et 69 externes ont suivi les cours ; parmi eux-ci nous comptons 12 Fribourgeoises. La future rentrée est fixée au 4 octobre pour les internes et au 5 pour les externes.

L'Institut Saint-Charles de Porrentruy a été fréquemment pendant l'année scolaire 1919-1920, par 104 élèves (augmentation de 40 élèves sur l'année dernière). L'élément jurassien ou suisse

habitant le Jura a primé, comme de juste. La rentrée est fixée au 6 octobre, les examens des nouveaux élèves auront lieu la veille.

Le collège Chartes Borromée d'Uri, à Adorf, a clos ses portes. Il a clôturé pendant cette année 199 élèves, dont 101 internes et 98 externes. La nouvelle année scolaire s'ouvrira le 6 octobre.

Le collège des RR. PP. Bénédictins d'Engelberg a fermé ses cours le 23 juillet. Il a été fréquenté par 197 élèves. La rentrée est fixée au 6 octobre et celle des nouveaux élèves, à la veille.

# Fête nationale de 1920

## UN APPEL

Chers Confédérés,

Depuis que, l'an dernier, nous avons célébré l'anniversaire de la fondation de la Confédération le 1<sup>er</sup> août 1291, la Suisse est entrée dans la Société des nations qui veut remplacer la violence et la guerre par une alliance pacifique de tous les Etats de la terre. Nous savons être d'accord avec la grande majorité de notre peuple en exprimant le vœu que cette jeune plante, issue des ruines encore fumantes de la terrible guerre devenue un grand arbre, à l'ombre duquel tous les peuples puissent vivre et travailler en paix.

Mais nous sommes encore très éloignés de ce noble idéal. En plus d'un endroit les bras, qui pendant si longtemps ont tenu le glaive, continuent leurs massacres. Dans tout l'Orient la mort brandit sa faux meurtrière. La misère et la faim menacent les peuples des pays catastrophes.

Même dans notre patrie, qui, au milieu de la folie de destruction universelle, est restée fidèle à un idéal d'humanité et qui s'est attire ainsi la reconnaissance du monde, de nombreux zélateurs répandent la fausse doctrine que l'évolution pacifique doit être remplacée par la révolution, qui, à travers des flots de sang et de larmes, nous rejeterait dans le chaos russe, compromettant ainsi les résultats acquis par des générations entières.

Non ! Telle ne peut pas être la fin de notre Confédération suisse. Nous voulons rester sur le terrain du droit démocratique, devant lequel tous les citoyens sont égaux. Nous voulons nous efforcer de travailler de toutes nos forces à l'amélioration du sort du peuple tout entier. La production, plus nécessaire que jamais aujourd'hui, exige un labeur intense, favorisé par la bonne harmonie et l'estime mutuelle de tous les travailleurs, placés sous la sauvegarde de l'ordre public et de la paix.

Chers Confédérés ! Pensez à ces paroles le jour de notre fête nationale. Répondez à l'invitation du Comité suisse et travaillez avec nous à l'éducation corporelle et professionnelle de nos enfants, à laquelle le Conseil fédéral a consacré le produit des cartes postales du 1<sup>er</sup> août.

Vive la Confédération suisse, forte et respectée !

Vive le dévouement patriotique du peuple suisse !

Pour le Comité suisse de la Fête nationale du 1<sup>er</sup> août :

Motta, président de la Confédération, Berne, président d'honneur. — Dr Meyer, conseiller national, Zurich, président. — H. Micheli, ancien conseiller national, Genève, vice-président. — Dr Bertoni, conseiller aux Etats, Lugano, vice-président. — Calame, directeur, Winterthur, président du comité exécutif. — G. Bislin, Zurich, trésorier. — V. Schuster, Zurich, président de la commission de propagande. — Dr Brandenberger, Zurich, secrétaire. — Oscar Vaterlaus, Thalwil.

## Journée catholique vaudoise

La journée catholique vaudoise, fixée tout d'abord à fin mai dernier, mais envoyée par suite de diverses circonstances, aura lieu à Lausanne, le 20 septembre prochain, lundi du Jeune-février. Il y a neuf ans que les catholiques vaudois n'ont pas tenu d'assemblée générale. La réunion de 1920 sera particulièrement solennelle. Mgr Besson vient, en effet, d'informar le comité de la Fédération catholique vaudoise qu'il assistera à la journée. Le programme prévoit, le matin, la réunion des délégués des sociétés fédérées, suivies de séances de travail. On y traitera de l'organisation des sections de l'Association populaire catholique suisse dans le canton de Vaud et de l'attitude des catholiques vaudois à l'égard des syndicats. La messe sera célébrée à 11 heures 30, à l'église de Notre-Dame. L'après-midi, après le banquet, les participants se retrouveront au Valentin et auront le grand privilège d'entendre Mgr Besson, M. l'abbé André Savoy et M. l'abbé Charrière. Les questions sociales tiendront une grande place dans les diverses phases de la manifestation. Suivant l'usage, la journée sera clôturée par la bénédiction du Saint-Sacrement. Nul doute que les catholiques vaudois n'accourent nombreux à Lausanne y entendre traiter de leurs intérêts religieux et sociaux.

## NÉCROLOGIE

M. le docteur Bernasconi

On nous écrit de Lugano, le 27 :  
 Hier est décédé ici, le docteur Antoine Bernasconi, de Chiasso, médecin très estimé et spécialiste fort apprécié pour les maladies des enfants. C'était un catholique pratiquant, ancien membre de la *Leopontia*. Il n'avait que 50 ans.

# NOUVELLES DE LA DERNIÈRE HEURE

## FAITS DIVERS

SUISSE

### Ceux qui se noient

À Aarwangen, un jeune homme de 20 ans, Wilhelm Burckhard, s'est noyé en se baignant dans l'Aar.

À Dulliken (Soletre), un garçon de 12 ans, Peter Strub, s'est noyé en se baignant dans l'Aar.

Deux enfants, l'un de 11 ans, l'autre de 14 ans, se sont noyés dans le lac de Constance.

### Une malade ébouillantée

À l'asile genevois d'aliénés, une malade a littéralement été ébouillantée dans sa baignoire par la faute d'une infirmière.

## FRIBOURG

### Association catholique populaire

L'assemblée cantonale des délégués s'est tenue lundi sous la présidence d'honneur de S. G. Mgr Besson, qui a présenté lui-même le projet des nouveaux statuts, à l'élaboration duquel il avait pris une part active.

Discuté article par article, ce projet a été admis sans modification importante.

La participation se ressentait un peu de l'été et des vacances; elle était cependant satisfaisante. Nous avons remarqué la présence de MM. les conseillers d'Etat Vonderweid et Chatton, de M. Charles Week, ancien conseiller d'Etat, de M. le colonel Reynold, MM. les doyens de Matran et du Crêt, de M. l'abbé Ducrest, président du Cercle catholique, de MM. les chanoines Bossens et Morel, de M. l'abbé Pilloud et de M. l'abbé André Savoy, les dévoués directeurs du mouvement chrétien-social, de M. Frossard, curé de Bussy et M. Ruffieux, curé de Saint-Sylvestre.

Les délibérations ont été interrompues par un petit dîner où Mgr Esseiva, président cantonal, a adressé les plus vifs remerciements à S. G. Mgr Besson, lui exprimant toute sa joie de le voir prendre un intérêt si vif à l'Association. Sa Grandeur a répondu très aimablement.

La séance fut reprise à 2 h. On entendit un très intéressant rapport de M. Léon Genoud, député, sur la commission de Charité, entretenant l'assemblée de l'institution Pro-Secutule, des conférences de Saint-Vincent de Paul, et de l'organisation de la Fédération féminine, rapport dont les résolutions furent votées à l'unanimité.

Le R. P. Ræber, secrétaire permanent de l'œuvre Charitas, souligna, aux applaudissements de l'assemblée, l'importance de la Section Charitas exprimant la satisfaction qu'il éprouvait de ce qui se fait à Fribourg dans ce domaine.

Prisrent encore la parole pour des suggestions et des observations très utiles et pratiques, M. le professeur Ducrest, bibliothécaire cantonal, M. Honoré Vonderweid, commandant, et M. Magnin, curé-doyen du Crêt.

Enfin, il fut donné connaissance d'une lettre de M. Maxime Raymond annonçant que, selon décision du comité romand, l'assemblée générale des délégués de la Suisse française se tiendrait à Fribourg, dans la première quinzaine d'octobre.

La nomination du président et des membres du comité cantonal fut renvoyée à plus tard et la séance fut clôturée à 4 h. 1/2 par la prière.

### Souvenirs de la Villa Saint-Jean

Les « Souvenirs » de cette importante maison d'éducation, imprimés chaque année, s'ouvrent, cette fois-ci, en consacrant une pensée émue à Mgr Collard, le sympathique évêque dont l'épiscopat fut si court, et en exprimant des vœux chaleureux pour l'épiscopat de S. G. Mgr Besson.

Puis un chapitre dit la carrière de M. l'abbé Kieffer, le fondateur de la Villa Saint-Jean, directeur de l'établissement de 1903 à 1919 et, qui fut, le 20 juillet de l'année dernière, envoyé comme directeur du futur « Institut épiscopal de Colmar », emportant avec lui les regrets et un peu du cœur des professeurs et des élèves. Dans ces quelques pages, trop restreintes pour dire tout le bien que fit M. l'abbé Kieffer, nous voyons cependant les progrès que fit l'Institut sous la direction d'un tel chef, depuis l'établissement primitif du collège à la rue de Morat à celui qui existe actuellement, où rien ne laisse à désirer sous aucun rapport.

« Au jour le jour » nous relate les faits qui ont marqué l'année scolaire 1919-1920 : l'éminente cérémonie de l'inauguration du monument érigé au cimetière de Saint-Léonard à la mémoire des internés français morts en terre fribourgeoise en 1870-71 et des Alliés décédés chez nous pendant la grande guerre; reconstitution des œuvres, retraites, fête en l'honneur de la canonisation de Jeanne d'Arc, fêtes du nouvel an, loterie du mardi-gras, etc., etc., rien n'est oublié par le chroniqueur.

La Sainte Vierge a sa place marquée par le procès-verbal de ses diverses congrégations. Le cercle d'étude social a fait de bon travail, et les conférences données par les élèves ont montré qu'ils peuvent arriver de jeunes et fortes intelligences, s'encourageant mutuellement dans le chemin du Bien, du Beau et du Vrai. La partie sportive a son chapitre spécial, et l'on ne peut douter que, si l'on travaille ferme à Saint-Jean, on ne s'y récréa pas moins, en temps opportun.

La seconde partie des « Souvenirs » est consacrée aux notes des élèves, à la liste des anciens, toujours les bienvenus à Saint-Jean, et dont la réunion est fixée au 20 septembre. La rentrée des élèves se fera le 20 septembre.

## Examens fédéraux de médecine

Ont subi avec succès les examens de sciences naturelles, les candidats suivants :

Médecins, dentistes et vétérinaires :

MM. Alphonse Becker, de Schenobles (Saint-Gall); Pierre Bidingmeyer, de Chézibach (Vaud); Albert Broger, d'Appenzel; Carl Brunschwiler, de Sirmach (Thurgovie); Piero Cattori de Gindasio (Tessin); Silver Cueni, de Zwingen (Berne); Théodore Frosch, de Bâle-ville; Victor Gasser, de Koblenz (Argovie); Léopold Hürsamann, de Wetzikon (Zoug); Oswald Huser, d'Ennebûrgen (Nidwald); Joseph Imichen, de Hohenrain (Lucerne); Joseph Kaiser, de Biberist (Soleure); Karl Kellenberger, d'Oberegg (Rhodes-Int.); M. H. Rose Kuhn, de Bâzen (Argovie); MM. Francesco Lardi, de Poschiavo (Grisons); Joseph Luthiger, de Hünenberg (Zoug); Martino Martinoli, de Dongio (Tessin); Walter Michel, de Fribourg; Edmond Müller, de Rickenbach (Lucerne); Hans Müller, de Liziers (Grisons); Joseph Oberholzer, de Godingen (Saint-Gall); Joseph Ronner, d'Andematt (Uri); Auxilius Sarbach, de Saint-Nicolas (Valais); Eugène Schneller, de Cazio (Grisons); Oswaldo Soldati, de Verrate (Tessin); Eugène Stäheli, d'Egnach (Thurgovie); Johann Stocker, de Ganzwil (Lucerne); Jean-Baptiste Vassella, de Poschiavo (Grisons); Alothe Vogler, de Wangs (Saint-Gall); Joseph Weber, de Schwyz; Ladislas de Weck, de Fribourg; Meinrad Wæder, d'Oberrist (Saint-Gall); Franz Wicki, de Horw (Lucerne); Casimir Willi, de Mosen (Lucerne); Henri Willi, d'Erns (Grisons); Corrado Zema, d'Ascona (Tessin);

Pharmaciens

Mlle Mathilde Kirsch, de Neudorf (Basile); Jda Reich, de Degersheim (Saint-Gall).

### Une vente de fleuriettes et d'écussons pour les enfants tuberculeux fribourgeois

Il y aura, le 1<sup>er</sup> août, dans nos chefs-lieux de districts et dans nos principaux villages, une vente de fleuriettes et d'écussons suisses en faveur du sanatorium pour enfants fribourgeois de Leyssin. Le Home Edelweiss est en activité depuis le 1<sup>er</sup> mai 1919. Il a été fondé par la Ligue fribourgeoise contre la tuberculose, à l'intention des enfants de nos villes et de nos campagnes qui sont menacés de la phthisie ou qui ont déjà éprouvé les premières atteintes de la terrible maladie. Une trentaine d'enfants séjourne constamment au sanatorium Edelweiss. La durée du traitement varie selon les cas. Un médecin du Grand Hôtel suit les jeunes malades. La maison est placée sous une direction toute maternelle et chrétienne. L'évêque de Sion, S. G. Mgr Bieler, dont le diocèse s'étend jusqu'à Leyssin, a bien voulu s'intéresser particulièrement au sanatorium fribourgeois.

Inutile de dire que la charge de l'entretien du Home Edelweiss est lourde pour la Ligue fribourgeoise contre la tuberculose. Pour ne pas succomber sous le fardeau, la Ligue est obligée d'adresser un pressant appel à la charité. Elle compte que le public accueillera généreusement le 1<sup>er</sup> août, les personnes dévouées qui se sont chargées de vendre l'edelweiss symbolique et l'écusson à la croix fédérale, au profit de l'œuvre si intéressante du sanatorium pour enfants fribourgeois.

### L'accident du Creux du Loup

Au sujet du triste accident qui a coûté la vie à l'enfant Kirsch, on nous signale le dévouement de MM. Jules et Alfred Hess, employés aux Entreprises électriques, qui ont aidé à retrouver le corps de la petite victime. Ce n'est qu'après plus de quatre heures de très pénibles recherches qu'on retrouva le pauvre enfant. M. le député Chassol, M. Kasser, conducteur de travaux aux Ponts et Chaussées et M. Ebsicher, épiciier aux Daillottes, ont prêté un utile concours dans cette pénible circonstance.

### Souscription pour la Chapelle du Sacré-Cœur à Posieux

Anonyme, pour demander une guérison, 10 fr.; J.-M., 20 fr.; Anonyme de Monthey, pour l'autel, pour obtenir une grâce, 5 fr. — Don de la 5<sup>me</sup> classe de la Providence, à Fribourg, 2 fr. 25. — Anonyme, de Fribourg, 5 fr. — Un dévot au Sacré-Cœur, Pont-la-Ville, 100 fr. — Anonyme, d'Estavannens, 5 fr. — M. Curat, inspecteur scolaire, 5 fr. — Les dons peuvent être envoyés à Mgr Esseiva, Rme Prévôt; à M. Favre, révérend curé à Ecuviens-Posieux; à la Librairie catholique; au Bureau des Œuvres du Sacré-Cœur, 249, rue de Morat; ou versés au compte de chèques Illa, 54, Fribourg.

### SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Société de Tir de la ville. — Ce soir, à 9 h., au Café des Arcades, réunion des membres désirant participer au tir de Broc.

Musique « La Concordia ». — Ce soir, mercredi, répétition. Présence indispensable.

### Changes à vue de la Bourse de Genève

	Demandé	Offr.
Paris	44 70	45 70
Londres (livre st.)	21 86	22 25
Allemagne (marc)	13 65	14 65
Italie (lire)	31 20	32 20
Autriche (couronne)	—	—
Prague (couronne)	12 35	13 35
New-York (dollar)	8 60	8 60
Bruxelles	47 65	48 65
Madrid (peseta)	85 65	91 60
Amsterdam (florin)	200 25	202 25
Pétrograd (rouble)	6 50	7 10

## La Conférence de Boulogne

Boulogne, 28 juillet.

(Havas.) — M. Mithersod, le maréchal Foch et M. François-Marsal repartent pour Paris ce matin, mercredi.

Boulogne, 28 juillet.

(Havas.) — Les chefs des gouvernements britannique et français, après avis du maréchal Foch, ont sanctionné la décision prise hier soir par la conférence des ambassadeurs de surseoir au retrait des troupes britanniques et italiennes dans les régions d'Altenstein, de Marienwerder, et de donner des instructions à sir Reginald Tower pour qu'il s'efforce d'empêcher que le concours des Alliés à la Pologne ne soit saboté par des actes politiques comme la grève des dockers qui ont refusé de décharger un bateau de munitions.

## Les bolchévistes et l'armistice

Varsovie, 28 juillet.

(Havas.) — Malgré leur adhésion à la proposition polonoise d'armistice, les bolchévistes ont de nouveau repris leur offensive et leurs attaques sur toute l'étendue du front. Ils ont réussi à s'emparer de quelques localités à l'est de la frontière galicienne. Au sud de Grodno, l'ennemi a remporté un succès notable en avançant d'une vingtaine de kilomètres.

## Au Reichstag allemand

Berlin, 28 juillet.

(Wolff.) — Le Reichstag a continué mardi la discussion des déclarations gouvernementales sur la conférence de Spa.

M. Stampfer, socialiste, dit que « les impérialistes français paraissent s'être proposé de renouveler les sottises commises jadis par les capitalistes allemands ». L'orateur se voit obligé de protester contre les méthodes qui ont présidé aux conversations de Spa, où l'Entente a apporté des exigences qui signifient l'annéantissement du traité de Versailles et une nouvelle guerre. Les ouvriers ont manifesté leur volonté de faire le nécessaire pour l'exécution des engagements souscrits, mais encore doivent-ils, pour cela, exiger la socialisation des entreprises, car si le bassin de la Ruhr se trouve en quelque sorte immunisé par une semblable mesure, l'influence ne manquera pas de s'en faire aussitôt sentir sur les Français. Les paroles de M. Stampfer constituent, dans l'ensemble, une approbation des déclarations gouvernementales de la veille.

M. Breitscheid, indépendant, se déclare, lui aussi, d'accord sur les vues exposées par le gouvernement au sujet de la Russie des soviets. Pour lui, Spa n'est pas la dernière étape; il faut se garder de toute tentative d'étudier les desiderata de l'Entente, dans la question du désarmement.

Le député national allemand Hertzsch déclare que les résultats de la conférence de Spa n'ont pas été une déception pour son parti mais que, par contre, le discours prononcé hier par le ministre des affaires étrangères en a été une car il a manqué de dignité. L'orateur condamne la délégation allemande envoyée à Spa, pour n'avoir pas exprimé les exigences que réclamait la dignité nationale. Il ne croit pas que le protocole concernant le désarmement puisse être mis, matériellement à exécution. Le protocole des charbons est d'une application impossible. L'orateur cite à ce propos des exemples. Il dit entre autres que si le protocole des charbons entre en vigueur, le 25 % des industries sont vouées au chômage. Il n'attend également rien de bon de la commission de Genève. Pour lui, c'est fini avec le bolchévisme. Il ne croit pas à une occupation du territoire de la Ruhr. La délégation allemande envoyée à Spa aurait dit tout son bon. Son parti refuse son approbation en ce qui concerne la négociation de Spa. Il demande au contraire à la révision du traité de Versailles. Son parti est d'accord sur la déclaration de neutralité faite par le gouvernement du Reich à l'égard de la guerre polono-russe. Les promesses fautiveuses faites par la Russie n'existent que sur le papier. La réintégration de la Pologne dans ses frontières ethnographiques est à souhaiter.

Le chancelier Fehrenbach déclare à son tour que de discours de M. Hertzsch est déplacé. Il aurait eu sa raison d'être le 27 juillet 1914 et non après Versailles et Spa. « L'orateur doute de notre bonne volonté et de notre foi dans l'avenir du pays. Le ministre des affaires étrangères a parlé en homme honnête. Il est doublement douloureux d'entendre des reproches du côté allemand. Le parlement ne peut être reconnaissant au ministre des affaires étrangères d'avoir exposé librement et franchement toutes les questions concernant la politique étrangère allemande et d'avoir déclaré que rien ne devait rester secret. Cette manière de dire les choses devrait trouver plus d'écho dans le peuple allemand et ne pas passer inaperçue à l'étranger.

« En ce qui concerne la question militaire, c'est, en réalité, à la veille seulement de la conférence à Bruxelles que l'Entente a décidé de traiter cette affaire. Le mardi, nous avons exposé l'impossibilité de procéder au désarmement simultanément avec la réduction des effectifs de la Reichswehr. Il est facile à l'orateur précédent de nous reprocher d'avoir agi à l'encontre de la dignité et de la fermeté nationales. Le reproche d'avoir abandonné des droits juridiques est injustifié. L'Entente a déclaré expressément que peu importait, dans la question du désarmement, que nous fussions ou non disposés à donner notre signature.

« De même en ce qui concerne le charbon, nous sommes restés fermes jusqu'au bout. Quant au

troisième grief qui vient de nous être fait, celui d'avoir souscrit à des conditions impossibles à exécuter, il est difficile d'y répondre, car les avis peuvent être partagés sur ce que l'on doit appeler impossible. Le désarmement doit être un fait accompli d'ici au premier septembre et tout le peuple doit y coopérer. Toutes les questions présentent certes des difficultés, mais elles ne constituent pas des problèmes impossibles. Il n'en est pas autrement de la question du charbon. Nous devons avoir confiance que nous recevrons 200.000 à 400.000 tonnes de la Haute-Silésie, comme cela a été envisagé.

« Le chancelier conclut ainsi : Quel résultat aurions-nous donc obtenu si nous avions persisté dans l'opposition, si les Français étaient entrés dans le bassin de la Ruhr en paralysant ainsi toute l'industrie allemande ? Finalement, les ouvriers se seraient laissés séduire par l'Entente qui eût été gavée de charbon au détriment de l'Allemagne du Nord. Et c'est alors que la dissension que les Français souhaitent tant.

« La délégation est dans l'attente du jugement de l'Assemblée. Nous sommes prêts à déléguer l'honorable M. Hertzsch ou quelqu'un de ses amis à Genève. Peut-être alors se rendront-ils compte qu'ils appartiennent à un peuple vaincu et qu'ils ont à obéir au lieu de commander.

D'ailleurs, il faudra bien qu'ils acceptent aussi notre critique ! (Applaudissements.)

Après avoir adopté un certain nombre de projets d'importance secondaire, l'Assemblée s'est adjournée à mercredi pour la suite de la discussion.

Berlin, 28 juillet.

(Wolff.) — Selon la Gazette de Voss, les socialistes, le Centre, le parti conservateur-libéral et les démocrates ont présenté la motion suivante au Reichstag :

« Le Reichstag, jugeant pleinement justifiées les raisons qui ont poussé le gouvernement d'empire à signer les arrangements de Spa, attendu de tous les intérêts sans exception qu'ils fassent tous leurs efforts pour soutenir le gouvernement dans l'accomplissement des engagements qui lui incombent. »

## Les socialistes français

Paris, 28 juillet.

(Havas.) — Les délégués du parti socialiste français se sont réunis hier soir, mardi. Ils ont approuvé les rapports envoyés par leurs représentants au congrès international de Genève et confirmé à leurs délégués de mandat de poursuivre devant l'Internationale, la deuxième, la condamnation des partis socialistes qui ont aidé de leur complicité la crémation politique d'hégémonie de l'impérialisme allemand et favorisé la déclaration de la guerre.

« Au cours de son intervention, M. Rozier, dit de Matin, a déclaré que le parti ferait tout son devoir pour que la politique des socialistes allemands, Scheidemann, Müller, etc., qui ont trahi la cause socialiste, soit définitivement condamnée.

M. Rozier annonce ensuite que, malgré la décision du conseil national du parti unifié, le groupe de la Vie socialiste a délégué trois de ses membres au congrès de Genève.

## Le Dr Dorten

Mayence, 28 juillet.

(Havas.) — De source bien informée et contrairement aux nouvelles de source allemande, le Dr Dorten serait toujours retenu à Leipzig.

## Les Italiens en Albanie

Rome, 28 juillet.

Dans le conseil des ministres d'hier, mardi, on s'est occupé surtout des affaires d'Albanie.

Il paraît que de nouvelles instructions très précises ont été données au délégué italien en Albanie, contre Aliotti. En effet, d'après les derniers renseignements, un accord aurait été conclu entre le comte Aliotti et le gouvernement albanais de Tirana.

« Les clauses de cet accord devront être complétées à Rome par une commission mixte. Elles seraient les suivantes : Valona passe sous la juridiction administrative et politique du gouvernement albanais de Tirana; les hostilités seront suspendues et les prisonniers échangés; les troupes italiennes occuperont et fortifient pour des raisons stratégiques, l'île de Saseno, Punta Linguetta et Punta dei Tre Forti. L'Italie pourra se servir du golfe de Valona pour ses navires. L'Italie reconnaît l'indépendance de l'Albanie et s'engage à en obtenir la reconnaissance des autres puissances également.

## La Chambre italienne

Rome, 28 juillet.

On dit que la Chambre va terminer ses travaux dimanche prochain, après avoir discuté le projet sur les bénéfices de guerre et le traité de Saint-Germain.

## L'armée insurgée victorieuse à Pékin

Pékin, 28 juillet.

(Havas.) — La ville est presque entièrement entourée par les troupes de Chang-Tso-Lin qui désarment les partisans du gouvernement actuel. Chang-Tso-Lin ordonne à ses soldats de rester dehors de Pékin. Les révoications en masse des fonctionnaires ont commencé. Les démissions des ministres des finances, de la justice et des communications ont été acceptées. Il n'est toutefois pas question, jusqu'ici, de la révoication du directeur général des télégraphes, qui a permis à un certain nombre de militaires d'envahir les télégraphes de Pékin et d'exercer une censure impitoyable sur les nouvelles défavorables à la cause gouvernementale.

Tokio, 28 juillet.

(Havas.) — Le ministre de la guerre annonce que les officiers japonais qui servent d'instruc-

teurs des gardes chinoises de la frontière ont reçu l'ordre de donner temporairement leur démission. Le bureau des instructeurs japonais est maintenant fermé.

Le Japon manifeste ainsi sa stricte neutralité dans les circonstances actuelles.

## La santé du Mikado

Tokio, 28 juillet.

(Havas.) — On annonce officiellement que l'empereur est atteint de diabète avec complications. On s'attend à la publication de bulletins de santé à partir d'aujourd'hui, mercredi.

## Typhon dans les îles Philippines

Manille, 28 juillet.

(Havas.) — Un typhon a détruit des milliers d'habitations à Manille. Jusqu'ici on ne signale pas de victime.

## Au Mexique

Mexico, 28 juillet.

(Havas.) — Le général Villa a offert sa reddition à M. de la Huerta, sans condition. Le gouvernement a répondu en donnant l'ordre au général Villa de se mettre à la disposition du général Martinez, chef des opérations.

## La colonisation de la Palestine

Londres, 28 juillet.

La Conférence des sionistes, qui a siégé dans la Memorial Hall, a décidé la création d'un fonds de 625 millions de francs pour l'immigration des juifs et la colonisation des terres en Palestine.

## La coupe America reste à l'Amérique

New-York, 28 juillet.

(Havas.) — Le yacht américain Resolute a gagné la cinquième manche pour la coupe America. Les Etats-Unis, ayant gagné trois manches sur 5, restent détenteurs de ladite coupe.

## SUISSE

## La consommation de cacao en Suisse

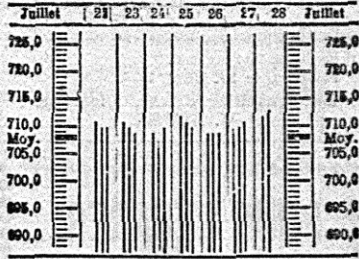
Paris, 28 juillet.

D'après une statistique publiée par l'Economiste européen, la Suisse tient la sixième place dans la liste des pays consommateurs de cacao. La Suisse en consomme presque la même quantité que la France.

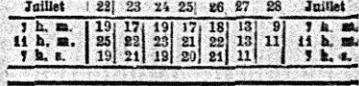
## BULLETIN METEOROLOGIQUE

Du 28 juillet

BAROMETRE



THERMOMETRE C.



## Insomnie, Nervosité

sont évitées par l'emploi régulier des

## Tablettes Valériane-Houblon ZYMA

Entièrement inoffensives

Produit naturel.

Recommandé par les médecins.

Boîte de 100 tablettes, à fr. 50.

Se trouve dans toutes les pharmacies

## BAINS de LAVEY

Gare de St-Maurice (Ligne du Simplon)

Saison 15 mai - 30 septembre

## Station Sulfuro-Saline

Eau sulfureuse sodique, très radioactive, hyperthermale 49°, Eaux-mères. Bains de Sable. Inhalations. Douches. Massages.

## RHUMATISMES

Cure de repos. Centre de promenades Grand parc ombragé. — Orchestre

Médecin D<sup>r</sup> Laurent PETITPIERRE

Demandez le prospectus au directeur :

M. Henri DENÉREAZ

# L'inexplicable crime

Par Paul de Garcon et Henri de Montfort

— Tei, ma petite Laure, interrompit Jacqueline, tu n'as qu'à presser pour lui et pour le succès des recherches que nous allons entreprendre. Tu es une petite chose trop douce et trop fragile pour l'associer, sauf d'attention, à notre œuvre de vengeance.

Dans la cachette, de visage du colonel Tibour-Durèty exprimaient, pendant tout ce dialogue, un mécontentement sans bornes.

— Voilà une petite personne qui va devenir dangereuse d'un moment à l'autre, prononça-t-il. Qu'elle aille au diable! ça marcherait si bien jusqu'ici.

Et après une minute de réflexion :  
— Ce n'est pas qu'il y ait encore lieu de m'attarder sérieusement. Vouloir et pouvoir font deux! Tout de même, il faudra ouvrir l'œil!

Pendant ce temps, Robert résumait la situation :  
— Alors, vous êtes bien décidée, Jacqueline? Vous voulez participer activement à cette enquête? Vous ne craignez pas que...

— Craindre quoi? Non, je n'ai peur de rien. Vous savez bien que rien ne m'arrêtera, jusqu'à ce que j'aie accompli mon devoir.

— Voulez-vous que je prie ce Fougarras de passer ici?

— Oui. Mais votre père qu'en dira-t-il?

— Il est préférable que vous le voyiez et le mettiez vous-même au courant.

— C'est qu'il m'inquiète un peu, maintenant, votre père...

— Vous, si énergique et si décidée, Jacqueline!

— C'est curieux, n'est-ce pas, cette impression? Mais c'est plus fort que moi. Depuis son retour d'Allemagne, chaque fois que nous sommes en présence, j'éprouve comme une espèce d'inquiétude, une gêne causeuse, indéfinissable, mais très réelle.

Le frère et la sœur se regardèrent en silence.

— Je ne voulais pas te le dire, Jacqueline, soupira Laure, d'une voix étouffée. Est-ce qu'une fille peut être cela de son père? mais moi aussi j'ai eu la même impression. J'ai d'abord cru qu'il y avait un malentendu entre nous. En voyant mon père hostile, indifférent pour moi, je me suis dit que son attitude pouvait s'expliquer par les souffrances qu'il avait endurées en captivité; et je comptais sur le temps, sur ce repos pour rendre à son intelligence et à son cœur leur aspect d'autrefois. Mais le temps a eu beau passer...

Une inquiétude très vive se dessinait en ce moment dans le regard du colonel :

— Alors, donc hier la voix du sang, maintenant! s'écria-t-il entre ses dents. Tout de même, il faudra que je sois à l'avvenir un père plus expansif, plus affectueux. En attendant, il me paraît utile de couper court à ces confidences qui, combinées avec certains indices, pourraient, un jour ou l'autre, devenir dangereuses. Donc, montrons-nous!

Il abandonna son poste d'observation, traversa la pièce à pas de loup, ouvrit, avec une

prudence de cambrioleur, la porte de la salle à manger donnant sur la galerie et, accentuant alors son pas, gagna le petit salon.

— On m'a dit que vous étiez ici, ma chère Jacqueline, lança-t-il en entrant; comment va votre père?

— Il a été très ému par des renseignements nouveaux recueillis sur le drame.

— Et précisément, mon père, fit Robert avec déférence, nous allons vous demander de nous recevoir, si vous n'avez pas venu, afin de vous mettre au courant et de vous demander conseil.

— De quoi s'agit-il?

Reprenant le récit de Jacqueline, le jeune avocat le résuma en peu de mots.

— Oh! mais cela change la thèse! s'écria le colonel. Certes, il faut mener à bonne fin cette enquête. Notre pauvre Marcel a été victime d'un odieux attentat. Cela ne fait pas l'ombre d'un doute. Ah! si j'étais encore en service, où si je n'étais pas trop fatigué pour m'associer à votre entreprise!

— Jacqueline voudrait, mon père, recevoir ici Fougarras, comme Robert. Elle préfère qu'il ne vienne pas rue de Grenelle, tant que monsieur de Thuret-Latour n'en aura pas manifesté le désir, afin de lui éviter une émotion qui...

— Tibour-Durèty lui coupa la parole :

— C'est qu'il a été rudement touché, mon vieux camarade! Jacqueline, vous avez raison. Mais vous pourriez convoquer ici Fougarras tant que vous le voudrez. Et si je puis vous être utile en quoi que ce soit, ne craignez pas de me mettre à contribution.

L'aide active du colonel pouvait être, en effet, très précieuse; Jacqueline s'en rendit

compte et remercia chagement son futur beau-père :

Puis, regardant la pendule :

— Midi moins cinq, je me sauve!  
Elle embrassa Laure, reçut un baiser paternel du colonel, échangea avec Robert un regard plein de tendresse et de confiance mutuelle et partit en hâte pour rentrer rue de Grenelle.

### CHAPITRE VI

La distance qui séparait la demeure du colonel Tibour-Durèty de l'hôtel de Thuret-Latour n'était pas considérable, et Jacqueline la franchit rapidement. Quelques minutes après-midi, elle entra dans la salle à manger où le général l'attendait.

Le repas fut silencieux. M. de Thuret-Latour songeait à son entretien avec La Basoge; Jacqueline pensait à Fougarras et se demandait si, malgré son habileté, l'agent de police privée pourrait parvenir jusqu'aux assassins qu'elle s'était jurée de découvrir. Aussi, les convives échangeaient-ils à peine quelques mots, d'une banalité voulue.

Cependant, quand le déjeuner terminé, le père et la fille se retirèrent dans le petit salon, le général fit un effort sur lui-même et dit soudainement :

— Il faut que je te prévienne, Jacqueline, nous avons un convive ce soir.

Cela était tellement extraordinaire dans l'état de tristesse et d'abattement où la jeune fille croyait son père, qu'elle en laissa tomber sur ses genoux l'ouvrage qu'elle tenait à la main.

— Un convive, ce soir, père! Malgré notre deuil?

— Malgré notre deuil.

— Je vous demande pardon de mon étonnement. Mais, depuis le jour que vous savez, je croyais, j'imaginais que...

— J'ai subi un choc terrible, Jacqueline, tu as raison. Je n'en suis pas encore remis et, sans doute, je ne m'en remettra jamais complètement.

— Eh bien, alors?...

— Mais j'ai de graves raisons, tu dois le concevoir, pour ouvrir, dans ces tristes circonstances, mon intimité à ce jeune homme.

— Ah! c'est un jeune homme?

— Oui, Adrien La Basoge n'a pas trente ans. C'est — malgré lui, la voix du général trembla un peu — c'est le fils d'un de mes bons amis d'autrefois, perdu de vue quand tu étais encore toute petite. J'ai connu Adrien dès sa naissance. Il a vécu jusqu'ici loin de Paris, il y est arrivé depuis peu et, ce matin, il est venu me voir en se recommandant auprès de moi des souvenirs qui m'unissaient jadis à son père.

(A suivre.)



Fumez les cigares FROSSARD

Madame veuve Albert Lévy-Haldimann, Mme veuve J. Lévy-Picard et famille, profondément touchées des nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées, remercient sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à leur grand deuil.

Mademoiselle Antonie Corpataux; M. et Mme Charles Corpataux, chirurgien-dentiste, à Moyeuvre-la-Grande (Moselle), et les familles alliées remercient sincèrement pour la sympathie qui leur a été témoignée.

## Direction des Travaux publics

### AVIS AU PUBLIC

Par suite des travaux de réfection du pont sur la Somme, route cantonale Belfaux-Grolley, rière à commune de Belfaux, les conducteurs de véhicules sont priés de circuler avec prudence et à l'allure du pas sur cet ouvrage d'art, pour éviter tout accident.

Fribourg, le 27 juillet 1920.  
Le conseiller d'Etat, Directeur :  
V. BUCHS.

## POUR RÉPARER...

instantanément, d'une façon irréprochable vos chambres à air et vos enveloppes, servez-vous des

## PRODUITS AMÉRICAINS

### marque MILLER

Ciments, dissolutions, guêtres extérieures, emplâtres, etc.

AGENCE GÉNÉRALE pour la SUISSE ROMANDE, Genève 19, rue Veronnex.

Dépôtaires à Fribourg: MM. Henseler & Pernet, rue du Nord.

## GRAND MATCH AUX QUILLES

Les dimanches 25 juillet, 1<sup>er</sup> et 8 août

ORGANISÉ PAR LA Société de chant de Pont-la-Ville

1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> prix : 2 moutons

## Réouverture de la Charcuterie Paul POFFET

Rue du Tilleul  
A PARTIR DE  
jeudi 29 juillet 1920

## Placiers ou voyageurs

bien introduits, visitant régulièrement les épicerie, parfumerie, droguerie, pharmacie, magasins d'articles de ménage, etc. de la ville et du canton de Fribourg pourrunt s'adjointer articles demandés. Forte commission.

## Transporte funèbres

à destination de tous pays

A. MURITH  
Genève-Fribourg

Fabrique de chocolats  
Rue de l'Université  
Téléphone 3.69

## UNE CUISINIÈRE

demande places. Timbre pour réponse. 6841

Offres n. P 6580 F à Publicitas S. A., Fribourg.

## ON DEMANDE

pour bureau de la place un

apprenti

avec bonne écriture. Ecrite sous chiffres P 6582 F à Publicitas S. A., Fribourg.

## ATTENTION!

L'Agence de Machines à écrire Louis BORLOZ, Fribourg

21, rue de l'Hôpital, Téléphone 175.

continue à vendre les machines à écrire Smith Premier, Underwood, Royal, Erika, etc., ainsi que les meubles de bureau, tournures, etc.

Par suite de son développement croissant, l'Agence Louis Borloz sera exploitée un peu plus tard par une Société en commandite.

Machines de voyage, depuis 350 francs.

## Concours de travaux

M. P. Wassmer, négociant, met en soumission les travaux de transformation et d'agrandissement de son immeuble, rue de Lausanne N° 80, à Fribourg (maçonnerie, charpente, ferblanterie, menuiserie, serrurerie, chauffage central, gypserie et peinture).

Prendre connaissance des plans et conditions, au bureau du soussigné, dès le vendredi 30 juillet 1920, le matin de 8 h. à 12 heures, et adresser les devis au propriétaire, jusqu'au mercredi 4 août, à 6 heures du soir.

L. Herbling, architecte.

## Enchères publiques

L'office des faillites de la Gruyère vendra aux enchères publiques, le jeudi 29 juillet prochain, des dix heures du matin, devant le Château de Bulle, une motociclette de 2 1/2 HP et un vélo, appartenant à la masse en faillite de Joseph Andrey, à la Tour de Trême.

Bulle, le 26 juillet 1920.

Le préposé: A. Ayer, subst.

## VIII<sup>ème</sup> GRAND TIR

A L'OCCASION DE

l'inauguration du Nouveau Stand Société de tir de BROC

Samedi 31 juillet, 1<sup>er</sup>, 2, 3 août 1920

## So sentir jeune, rester jeune et souple,



conservé une belle mine fraîche, même quand on avance en âge, cela n'est possible que si, de temps à autre, les humeurs et le sang sont libérés de tous les résidus qui s'y sont accumulés. Pour atteindre ce but, il faut se donner beaucoup de mouvement en plein air, prendre fréquemment des bains et se soumettre à une cure de rajouissement et de régénération au Biomalt. On constate tout d'abord une reprise de l'appétit et une augmentation progressive des forces physiques et intellectuelles. Finalement l'aspect extérieur devient aussi meilleur et plus florissant, le teint plus frais, plus pur, la chevelure plus brillante. Voilà les résultats qu'on constate de tous les côtés. Le

## Biomalt

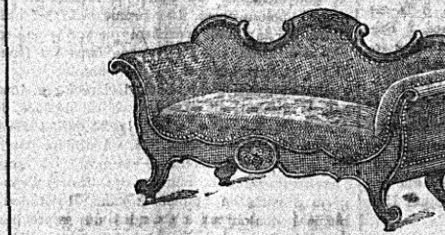
n'est pas un médicament, c'est un extrait de malt d'orge pur stérilisé, contenant des phosphoglycérates assimilables. On peut le prendre tel qu'il sort de la boîte, ou bien le mélanger à du lait, du cacao à l'avoine et au lait Galactina, du thé, du café, à des soupes ou autres aliments semblables. Il est le seul fortifiant qui n'échauffe pas et ne constipe pas. Il est au contraire très rafraichissant. Le Biomalt est en vente partout au prix de 3 fr. la petite boîte et 3 fr. 50 la grande boîte. — Dépense journalière environ 30 cent. — Prenez garde qu'on ne vous vende pas des imitations de moindre valeur ou autres produits similaires. Le Biomalt est unique en son genre et rien ne peut le remplacer.

## 1<sup>er</sup> août Feux d'artifice LAMPIONS

Beau choix. Prix avantageux

## Vve MAYER-BRENDER

Rue de Lausanne, 78 FRIBOURG Pont Muré, 155



## Canapés recouverts

de cretonnes, reps et moquette

J. SCHWAB, tapissier  
147, Grandes-Rames, 165 — FRIBOURG

## SAINT PIERRE SAINT PAUL

ET LES premières années du christianisme par l'abbé C. FOUARD

1 vol. in-8°, avec cartes et plans 1 vol. in-8°, avec cartes et plans

Prix : 4 fr. 50 Prix : 4 fr. 50

En vente à la Librairie catholique suisse

130, Place Saint-Nicolas, et 38, Avenue de Perolles, Fribourg

## JEUNE HOMME

désire trouver place dans

un garage

pour s'occuper des camionnes, etc.

S'adresser à Publicitas S. A., Bulle, sous P 2159 B.

## JEUNE FILLE

allemande, âgée de 19 ans, demande place dans

bonne famille comme aide.

S'adresser sous chiffres P 6579 F à Publicitas S. A., Fribourg.

## A VENDRE

meubles soignés: chambres à coucher palissandre, salon italien 15 pièces, 2 tables, A jeu, tableaux, bibelots, tentures, coffre-fort, 1 grande table de bureau. 6898

S'adresser: Consergerie, ancien Hôtel Zähringen.

## On désire LOUER

une boulangerie avec ou sans petit café. 6812

S'adresser sous chiffres P 6571 F à Publicitas S. A., Fribourg.

## STORES

pour fenêtres balcons, magasins

Fournitures et montures pour stores

fermettes, outils, toile à voile, etc., chez F. BOPP tapissier-décorateur Maison d'ameublements 6, rue du Tir, 9 FRIBOURG Tél. 7.63

## Pensionnat

Qui entreprendrait un pensionnat dans une jolie ville de la Suisse française pour favoriser les vocations ecclésiastiques.

S'adresser sous chiffres P 6593 F à Publicitas S. A., Fribourg.

## Lampions

GRAND CHOIX

et prix avantageux

## V<sup>o</sup> Mayer-Brender

FRIBOURG

## A VENDRE

quelques lits de fer, très usagés, et une ancienne machine à coudre.

S'adresser: Institut G. Morganti & C<sup>o</sup>, Lago, Sedona. 6790

## Banque de Dépôts et de Crédit

18, rue de Hesse - GENÈVE - 10, rue Diday

bonifie actuellement

6%

sur Dépôts à un an et au delà

(certificats nominatifs ou au porteur avec coupons d'intérêts semestriels)

Traite aux meilleures conditions toutes affaires de banques

# PROSPECTUS

# Emprunt 6% DE Fr. 10,000,000

## DU CANTON DE NEUCHÂTEL 1920

Par décret du Grand Conseil du 16 juillet 1920, le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel a été autorisé à contracter un emprunt de Fr. 10,000,000.— destiné à l'augmentation du capital de dotation de la Banque Cantonale Neuchâteloise.

L'emprunt est divisé en :

- 7,500 obligations de Fr. 1,000.— et
- 5,000 obligations de „ 500.—

au porteur, munies de coupons semestriels d'intérêts aux échéances des 31 janvier et 31 juillet.

Les titres étant créés jouissance du 31 juillet 1920, le premier coupon sera payable 31 janvier 1921. Le taux d'intérêt est fixé à 6 % l'an.

Le remboursement de l'emprunt s'effectuera le 31 janvier 1931.

Les coupons échus et les obligations remboursables seront payables sans frais pour les porteurs et sans aucune déduction pour timbres ou impôts.

aux guichets de la Banque cantonale neuchâteloise,

- des établissements faisant partie de l'Union des Banques cantonales suisses,
- des établissements faisant partie du Cartel de Banques suisses.

Toutes les publications relatives au service de l'emprunt seront faites par l'Etat de Neuchâtel dans la Feuille officielle du canton de Neuchâtel, dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce et dans un journal paraissant à Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Saint-Gall et Zurich.

L'Etat de Neuchâtel s'engage à faire les démarches nécessaires pour l'admission des titres à la cote des Bourses de Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Neuchâtel et Zurich, jusqu'au remboursement de l'emprunt.

Les comptes de l'Etat de Neuchâtel pour l'exercice 1919 se sont bouclés dans les conditions les plus favorables, puisque le déficit de Fr. 2,172,822. 10 prévu dans le budget s'est transformé en un boni de Fr. 194,725.92.

Cette amélioration est due en grande partie à une forte augmentation du rendement des contributions publiques, dont le montant s'est élevé à Fr. 5,968,093.19.

La situation financière du Canton de Neuchâtel au 31 décembre 1919 se présente comme suit :

Actif productif	Fr. 67,503,422.31
Actif improductif	„ 5,790,030.93
Ensemble de l'actif, non compris les mines d'asphalte du Val-de-Travers dont le revenu minimum est de Fr. 210,000.— par an.	Fr. 73,293,453.24
Passif	Fr. 71,543,948.56
Boni de l'exercice 1919	„ 194,725.92
Fortune de l'Etat	„ 1,554,778.76
	Fr. 73,293,453.24
Si, à la valeur totale de l'actif productif de	Fr. 67,503,422.31
on ajoute l'actif des fonds spéciaux appartenant à l'Etat	„ 8,942,222.53
on obtient, non compris la valeur des mines d'asphalte, un actif productif total de	Fr. 76,445,644.84
Le passif étant de	„ 71,543,948.56
L'excédent de l'actif productif sur le passif est de	Fr. 4,901,696.28
L'actif improductif étant de	„ 5,790,030.93
L'excédent d'actif sur le passif est ainsi porté à	Fr. 10,691,727.21
En déduisant le boni de l'exercice 1919	„ 194,725.92
Le solde créditeur du compte « Fortune de l'Etat » est de	Fr. 10,497,001.29

Les registres d'impôt direct du Canton de Neuchâtel accusent les chiffres suivants	
Fortune imposée en 1917	Fr. 731,275,684.—
„ „ en 1918	„ 799,569,000.—
„ „ en 1919	„ 799,550,000.—
Ressources imposées en 1917	Fr. 71,664,758.—
„ „ en 1918	„ 90,802,300.—
„ „ en 1919	„ 98,833,600.—

NEUCHÂTEL, le 16 juillet 1920.

Le Conseiller d'Etat, Chef du Département des Finances :  
**Alfred CLOTTU.**

Sur le total de Fr. 10,000,000.— du présent emprunt, l'Etat de Neuchâtel retient un montant de Fr. 1,000,000.— pour ses fonds spéciaux.

Le solde, soit Fr. 9,000,000.—, a été pris ferme par les groupes de Banques soussignées qui l'offrent en souscription publique

**du 27 juillet au 4 août 1920**

aux conditions suivantes :

1° Le prix de souscription est fixé à

**99 %**

plus intérêt à 6 % du 31 juillet, date de la jouissance des titres au jour de la libération.

2° La répartition aura lieu aussitôt après la clôture de la souscription. Les souscripteurs seront avisés par lettre du résultat de leurs demandes. Si les souscriptions dépassent le montant disponible, elles seront soumises à une réduction proportionnelle.

3° La libération des titres attribués pourra se faire du 7 août au 30 septembre 1920 au plus tard; les souscripteurs recevront les titres définitifs à partir du 30 septembre 1920.

Neuchâtel, Bâle, Berne et Zurich, le 23 juillet 1920.

**Au nom de l'Union des Banques Cantionales Suisses :**

**Banque Cantonale Neuchâteloise**

**Banque Cantonale de Bâle Banque Cantonale de Zurich**

**Le Cartel de Banques Suisses :**

**Banque Cantonale de Berne Banque Commerciale de Bâle**  
**Crédit Suisse Société Anonyme Leu & Co**  
**Société de Banque Suisse Union de Banques Suisses**  
**Banque Fédérale S. A. Banque Populaire Suisse**

<b>Bulle :</b>	Banque de l'Etat de Fribourg. Banque Populaire Suisse. Banque Cantonale Fribourgeoise. Comptoir d'Escompte de Genève. Banque Populaire de la Gruyère. Crédit Gruyérien	<b>Châtel-Saint-Denis :</b>	Banque Populaire Suisse. Banque de l'Etat de Fribourg. Comptoir d'Escompte de Genève. Banque Cantonale Fribourgeoise. Crédit Agricole et Industriel de la Broye.	<b>Fribourg :</b>	Banque de l'Etat de Fribourg.	<b>Morat :</b>	Banque Populaire Suisse. Banque Cantonale Vaudoise. Banque de Payerne. Banque Populaire de la Broye. Union Vaudoise du Crédit.
<b>Châtel-Saint-Denis :</b>	Banque Cantonale Fribourgeoise. Banque de l'Etat de Fribourg. Comptoir d'Escompte de Genève.	<b>Fribourg :</b>	Banque d'Epargne & de Prêts de la Broye. Banque de l'Etat de Fribourg.	<b>Guin :</b>	Comptoir d'Escompte de Genève.	<b>Romont :</b>	Banque de Payerne. Banque de l'Etat de Fribourg. Comptoir d'Escompte de Genève.
				<b>Morat :</b>	Banque Cantonale Fribourgeoise. Comptoir d'Escompte de Genève	<b>Salavaux :</b>	Banque de Payerne.

**A vendre**  
8 beaux petits gorets de 10 semaines, grande race.  
S'adresser à Pierre Tenn, à Orsonnens.

**AVIS**  
Si vous ne voulez pas déménager les vieilles chaussures, vendez-les chez Daniel WIDDER, Grand'rue, 61, au plus haut prix.

**GRANDE VENTE**  
DE  
**Denrées alimentaires**  
**Confitures & Conserves**  
\* Provisions pour la montagne \*  
SAINDOUX pur lard 3 fr. 50 le kg.  
CAFÉ rôti ou moulu, tout frais 2 fr. le ½ kg.  
CONFITURE fraises nouvelles, 1 fr. 25 le ½ kg.  
**Magasin Guidi-Richard**  
Tel. 92. (A. Loup-Jordan & Co Successeurs).

**Chevaux de boucherie**  
ou abattus d'urgence sont achetés par la Boucherie Chevaline Centrale  
Louve, 7, Lausanne  
Tél. boucherie 15.35, appartement 12.80.  
**A VENDRE**  
**11 beaux gorets**  
de 10 semaines.  
S'adresser à Casimir Joye, Torny-le-Grand.

**UNIVERSITÉ DE BALE**  
Vient de paraître le programme des Cours pour le semestre d'hiver 1920-1921. Il sera expédié sur demande contre envoi de 60 cent. (en timbres), par le Secrétariat de l'Université, Rheinsprung 11.  
Afin de permettre aux étudiants romands d'approfondir leur connaissance de la langue et de la littérature allemande, tout en poursuivant leurs études spéciales, on a organisé des Cours spéciaux de langue et de littérature allemandes qui seront donnés en allemand par Messieurs les professeurs Hoffmann, Thommen, Altweg, Zinkernagel et Nussberger.  
P. 4866 Q 6793

**A vendre**  
la maison N° 228, Planche Supérieure.  
Prix : Fr. 8,500.—  
S'adresser à la Librairie Python-Pages, rue de Lausanne, 50. 5265

Nous offrons à livrer en fûts prêts  
**CIDRE de première qualité**  
VEDILLET DEMANDER LES PRIX  
**Cidrerie de Guin**  
**Mobilier d'occasion**  
A vendre 1 lit complet à 2 places, 1 armoire, table ronde, armoire à glace, canapé, lavabo, tout en bois dur et en excellent état.  
S'adresser : Perelles, 14, au 1er étage, porte à gauche.  
P. 6550 F 6768

# LE THÉ CEYLAN

# STANDARD

Véritable mélange anglais

**A LOUER**  
les pâturages suivants:  
Mont Lovet, près Bulle, Seelivortz et Federichsboden, rière Abland-schen. P 2120 B 6711  
Renseignements et soumissions jusqu'au 5 août chez **L. DESPOND, à BULLE.**

**Chauffage central**  
TÉLÉPHONE 5.77  
Fournitures générales pour installations  
Réparations et remplacements de chaudières, radiateurs, bouillottes, serpentina, tuyauterie, robinetterie, etc.  
Service de contrôle et nettoyage de chaudières.  
Réparations diverses :  
Soudure autogène  
**Albert BLANC, Fribourg**  
à La Prairie n. 55, Péroles

**A VENDRE**  
baraquas  
de toutes dimensions, parois et couvertures en planches. A enlever d'ici à octobre. P 534  
S'adresser à **Fischer, Hoig & Jeger, Société fribourgeoise des travaux de la Jagne, Châtel sur Montsalvens.** P 6328 F 6134

**SOUSSION**  
Un concours est ouvert pour la fourniture d'environ 14,000 m<sup>3</sup> de gravier brut de la Sarine pour les travaux de construction du pont de Péroles, à Fribourg. La livraison doit commencer le 15 septembre 1920, pour être achevée le 31 décembre 1921.  
Pour tous renseignements, s'adresser au bureau de l'Entreprise Ed. Züblin et Cie, à Péroles.

**M<sup>e</sup> A. VILLARS, avocat**  
Docteur en droit  
à transféré son étude  
**Rue de Lausanne, 30**  
TÉLÉPHONE 4.33

**NOUS OFFRONS :**  
Pneus américains, toutes dimensions. Vélos neufs, depuis 200 fr.  
Accessoires pour autos, motos et vélos.  
Réparations au plus bas prix.  
Moto "Scott", 1<sup>er</sup> marque anglaise.  
"Bower", 3 vitesses.  
Réparations - Revisions - Vulcanisation  
Travaux mécaniques en tous genres  
Demandez nos prix et conditions de paiement. P 10047 F 5541

**HENSELER & PERNET**  
Rue du Nord, FRIBOURG

**Teinturerie de Bearegard**  
**ELVEDI-WEHRLE**  
- FRIBOURG -

\*Se recommande pour lavage et teinture d'habits en tous genres pour dames et messieurs, ainsi que couvertures de lit et de table, portières, gants, etc.  
Etablissement à vapeur  
Installation moderne  
Travail prompt et soigné.

Contre les impuretés de la peau, eczémas, ainsi que contre les pellicules des cheveux et de la barbe, le meilleur remède est l'emploi régulier du véritable  
**Savon au goudron et au soufre**  
**BERGMANN**  
réputé depuis 30 ans. En achetant, bien faire attention au nom P 2466 Z 6941  
**Bergmann**  
si l'on tient à avoir ce savon médical, recommandé par les médecins. Le morceau, Fr. 1.60.

**JEUNE FILLE**  
16 ans, demande place dans petit ménage catholique pour apprendre l'allemand. S'adresser sous chiffres P 6554 F à Publicitas S. A., Fribourg.

**JEUNE FILLE**  
catholique, 18 ans, ayant assez d'instruction, demande place comme institutrice pour école enfantine de 4 à 6 ans, ou bonne d'enfant dans pensionnat. 6769  
S'adresser sous P 6553 F à Publicitas S. A., Fribourg.

**ON DEMANDE**  
jeune fille  
sérieuse, pour tous les travaux d'un petit ménage bourgeois à la campagne. Gages 50 fr. Entrez, 1<sup>er</sup> août. 6659  
Offres sous P 3156 P à Publicitas S. A., Porrentruy, (J. b.)

**JEUNE FILLE**  
16 ans  
de bon caractère et de bonne maison trouverait place comme volontaire. Epicerie Hedinger-Benz, Bâle.

**Perblanchier-couvreur**  
**ON DEMANDE**  
un apprenti et un jeune ouvrier ferb anti-couvreur. Entré immédiat. S'adresser sous chiffres P 6373 F à Publicitas S. A., Fribourg. 6533

**Bois de chauffage**  
**LIQUIDATION**  
des dépôts de bois de la ville. 5979

**HÊTRE-SAPIN**  
**FAGOTS**  
Prix avantageux

**ROBES**  
La meilleure Crème-chaussures

**AVIS**  
A louer, dans localité industrielle, vis-à-vis d'une grande fabrique, près de la gare, 1 joli local dans bâtiment neuf. Convientrait à un cordonnier ou à un tailleur, ayant un petit capital et désirant s'établir. Il passerait une bonne clientèle par la réparation et le défilé de chaussures diverses. S'adresser: **F. Peisaudd, négociant, à St-James, Vaud.**

**Immeuble**  
à vendre sis à Bearegard rue du Progrès 6, consistant en 10 logements et 2 magasins. Le tout avec confort moderne. Taxe cadastrale 70,000 frs. Rapport annuel 7,000 frs. Prix très avantageux, facilité de paiement.  
Pour prix et renseignements s'adresser à l'étude de **M. Blanc, notaire, greffier de la justice de Paix.**

**A VENDRE**  
dix fourneaux en catelles, portatifs, un étau, une machine à tresser, ainsi qu'une quantité de petits outils, un grand meuble de magasin avec tiroirs et caissiers, une presse à copier, une couleuse avec potager, ainsi qu'une passette.  
Pour visiter s'adresser au 1<sup>er</sup> étage, Villa Florence. Bearegard.

**Tabac Richemont**  
à fumer et à chiquer  
N'acceptez pas  
de 7 contrefaçons  
**C. Oppliger**  
BERNE

**Vins naturels**  
FR. 80.-  
Tessinois 110.-  
Vin de table Ital. 130.-  
Chianti 140.-  
Tyril du Sud, r. 120.-  
Alentejo, vin comp. 120.-  
p<sup>r</sup> hectolitre, franco gare Lugano, contre remboursements. Barbera 3 fr. 20 la bouteille. 5300  
**Stauffler, frères, Jean Stauffer, succ., Lugano.**

**VINS**  
en gros  
en fûts et en bouteilles

**A. TERRETTAZ**  
**Hartigny**  
Fendant, Dôle  
Spécialité: Clos de la Tour

**A VENDRE**  
immeuble  
excellente situation commerciale et locative, Fribourg.  
Faire offres sous chiffres P 6305 F à Publicitas S. A., Fribourg. 6394

**Crochets X**  
**Crochets „luac“**  
**Croch. acier „Hercules“**  
**Crochets et vis**  
**Paillets de fer**  
**Brosses en tous genres**

**E. WASSMER S. A.,**  
FRIBOURG

**A VENDRE**  
à Gambach, villa disponible immédiatement.  
S'adr. à **Ryser & Thalmann, 2, rue de Romont.**

**Abricots du Valais**  
Table; les 10 kg. 13 fr.  
20 kg. 25 fr. Confiture les 10 kg. 10 fr., 20 kg. 19 fr.  
**Hermann Cretton, Charvat (Valais).**

**A VENDRE**  
la maison familiale, située sur la parcelle n° 1 du quartier de la Paix, aux Balilettes, comprenant 3 chambres, cuisine, bains et dépendances. S'adresser à **Jou. Glaz, entrepreneur, à Fribourg.** 3720

**ENGLEURES-CREVASSES**  
disparaissent par l'emploi du **BAUME du CHALET**  
pot ou boîte de 2 tubes, 2 fr. 50. — Pharmacies ou Dépôt des Produits du Chalet, Genève.

Si vous aimez avoir vos souliers soigneusement et vite ressemelés, adressez-vous à 6797

**L'Atelier de ressemelage**  
**L. ZEISLER**  
Fribourg, rue de Lausanne, 43

**AVIS AU PUBLIC**  
**7.93**  
est le numéro du téléphone de la  
**Teinturerie fribourgeoise**  
**Grand'Places, 26, & Rue des Epouses, 68, Fribourg**  
Avez-vous un **DEUIL** à faire, nous pouvons vous le livrer dans un délai de 12 heures, ou un **nettoyage chimique** qui est pressant: faites-le nous savoir par un coup de téléphone, on ira chercher votre travail et vous le reporter à votre domicile sans augmentation de prix.  
Nettoyage chimique et teinture de costumes et vêtements en tous genres  
MAISON DE CONFIANCE FONDÉE EN 1906  
toujours imitée, mais jamais égalée par la modicité de ses prix.

**AVANT DE FAIRE**  
UN  
**achat de meubles**  
il est dans votre intérêt de visiter mes magasins. Le fini de mes marchandises et les prix que je vous offrirai de comparer vous convaincront des avantages.  
**GRANDS ATELIERS**  
d'ébénisterie et menuiserie  
**Pierre BRUGGER**  
**FRIBOURG**  
Magasins: Stalden & rue Zähringen  
Téléphone 217  
Compte de chèques et virements n° 388

**La Nouvelle MOTO-RÈVE 4 1/2 HP 1920**  
reconnue la meilleure grimpeuse Suisse  
HP. 1 cylindre depuis Fr. 995.-  
2 1/2 : 2 : à débray., 1450.-  
3 : 1 : 1700.-  
4 : 1 : 2150.-  
4 1/2 : 2 : 2500.-  
4 7/8 : 5 HP. 2 cylindres; déb. 2 vitesses 3200.-  
5-6 HP. 2 cyl. à déb. 2 vit. avec side-car 4200.-  
LIVRAISON IMMÉDIATE  
Agent exclusif: Cantons Vaud, Fribourg et Valais.  
Téléphone 35. Catalogue gratis. Demande Sous Agents.  
**Louis ISCHY, fabricant, Payerne.**  
Avenue de la Gare, Garage Central, Grand'Rue.

**Petitpierre Fils & Co**  
**NEUCHÂTEL**  
(Maison fondée en 1848)  
**AGENTS EXCLUSIFS pour la Suisse romande de S. A. Cheddite & Dynamite.**

**EXPLOSIFS**  
**Cheddite**  
**Telsite**  
**Dynamite**  
Mèches - Détonateurs - Outillage pneumatique  
**ON TROUVE**  
toutes les tournures pour la réparation de meubles et literies à des prix modérés  
de **Fr. BOPP**  
tapisier-décorateur  
Maison d'ameublements  
R. du Tir, 8, Fribourg  
Téléphone 7.63

**A REMETTRE**  
à Genève, près de la gare, commerce de sellerie-carrosserie et tapisserie, situé sur grand passage. Deux arcades, vaste arrière dépendance et logement de 4 pièces. Conditions modernes. 6813  
S'adr.: **Régie François-A. Bonaria, rue St-Victor P. 21, Carouge-Genève.**

Nous portons à la connaissance du public de Payerne et environs que tous les cafés desservis jusqu'ici par la brasserie d'Aarberg déserteront, à partir du 1<sup>er</sup> août, la  
**Bière du GURTEN blonde et brune**  
Nous recommandons, en outre, notre bière spéciale  
**BÄRENBRÄU**  
genre Munich  
**EN VENTE DANS QUELQUES CAFÉS**  
**Brasserie du Gurten (S. A.)**  
**Wabern-Berne.**  
**CAILLE & ASSAL, dépositaire, PAYERNE.** 6713

**A VENDRE**  
d'occasion, une paire de jumelles, une montre-bracelet or, une montre de dame avec chaîne or, un bracelet or avec brillant.  
S'adresser à **Publicitas S. A., Fribourg, boîte P 6309 F.** 6514

**OCCASIONS**  
A VENDE

**Piano**  
automatique  
avec deux cylindres.  
**Piano**  
électrique  
avec 40 morceaux.  
Ces deux instruments ont été très peu employés et sont garantis. Facilités de paiement. 6756  
S'adresser au **Magasin VEITISCH, à Vevey.**

**Café à vendre**  
Café-restaurant situé sur bon passage, aux abords de Lausanne et Renens en à vendre pour cause de santé. 2 appartements, eau, gaz, électricité, grand jardin potager, jardin orné, jeu de quilles, etc.  
Ecrire sous V 25929 L à **Publicitas S. A., Lausanne.**

**Sorbétières**  
**Armoires à glace**  
**Garde-manger**  
**Bouteilles „Thermos“**  
**Réchauds p<sup>r</sup> touristes**

**E. Wassmer**  
S. A.  
**FRIBOURG**

**A VENDRE**  
ou à louer  
la maison du n° 104, à Marly-le-Grand.

**Belles reines-Claude**  
caisse de 5 kg., Fr. 5.25 fco  
**Belles prunes**  
caisse de 5 kg., Fr. 4.75 fco  
**MORGANTI & Co,**  
Lugano. 6796

**A VENDRE**  
12 beaux porcs  
âgés de 9 semaines, chez **Aloys STOKER, Noréaz.** P 6530 F 6788

**Bonne affaire à Genève**  
Capitalistes, Industriels, Négociants en gros. Affaire à saisir. Réelle occasion. Ancien commerce de vins et spiritueux, gros et demi-gros, avec fabrique vermouths, liqueurs et sirops.  
A remettre, cause de santé matériel très complet, parfait état, vastes locaux, eau, gaz, électricité facilité d'embranchement.  
L'apporteur renferme les locaux versés à vendre. Quartier grand avenir. — Prix modéré. — Facilités.  
S'adr. ser: **Régie François-A. Bonaria, rue St-Victor, 21, Carouge.**

**Eternit**  
**COUVERTURE EXCELLENTE**  
Garantie de 10 ans, même contre la grêle. Infaillible contre les ouragans. Revêtements extérieurs de façades, bon marché et agréables à l'œil. Revêtements impénétrables de plafonds et parois. 89  
**Eternit NIEDERURNEN (Glaris).**

**Avis et recommandation**  
Le soussigné avise le public et ses connaissances qu'il a ouvert son atelier de cordonnerie, rue des Alpes, 28. (Maison de la Consommation.)  
Spécialité de travail sur mesure, montagne et autopédique. Réparations en tous genres.  
Par un travail prompt et soigné, il espère mériter la confiance qu'il sollicite. Prix modérés. P 6497 F 6708  
A la même adresse on demande un apprenti cordonnier.  
**LUCIEN SCHWAB,**  
ancien ouvrier de M. Guigoz.

**COULEURS**  
préparées et en poudre  
**VERNIS**  
pour meubles et voitures.  
Huile de lin et huile pour machines  
Teintures pour étoffes  
**Droguerie CHRISTINAZ**  
67, rue de Lausanne, 67, FRIBOURG

**Domaine à louer**  
On offre à louer un domaine de 25 poses au même mas avec bons bâtiments. Terre de 1<sup>re</sup> qualité: fosse à purin avec vanes.  
70 poses avec bâtiments neufs, grange à pont; 4 écuries, vannes à purin, terrain extra.  
170 poses au même mas à proximité de la ville. Prix: 118 francs par pose.  
Terrain de première valeur. Bâtiments modernes. 6592  
S'adresser à l'Agence Immobilière **A. FROSSARD, rue des Epouses, 138, Fribourg.** 6592  
Téléphone 2.60.

**CADOL**  
LES  
Maladies de la peau  
Pharm. des Mosaquines, Lausanne; Pharm. Guony et Muzy, Bourgmacht et Gollran, Fribourg; Pharm. Oberson, Châtel-St-Denis, Pharm. Rime, Bulle. 918  
Prix: 2 fr.

**OU**  
ferons-nous réparer nos chaussures, le plus rapidement?  
**A l'atelier de cordonnerie**  
Rue du Père Girard, 8  
qui livre sans contredit le travail le plus soigné, aux prix les plus favorables, grâce à une installation moderne.  
Se recommande: 6681  
**PROGIN GUSTAVE, Atelier mécanique,**  
Téléphone 7.62

**Collège catholique**  
près St-Michel, Zoug  
Cours préparatoires pour Français et Italiens. Ecole secondaire, gymnase, cours commercial, école normale. Situation magnifique et saine. — Entrée le 5 octobre. — Programme gratis. 6573  
LA DIRECTION.

**Propriété à vendre**  
A vendre, à Bulle, Grand'rue, jolie propriété comprenant plusieurs beaux logements avec dépendances, rez-de-chaussée pouvant servir indifféremment de magasins, bureaux ou logements, grand jardin, verger attenant, bel emplacement pour garage; avantages et agréments de la ville et de la campagne.  
S'adresser sous P 1949 B à **Publicitas S. A., Bulle.** 5999

**Villégiatures, Voyages**  
Nous louons, à des prix modérés, dans nos caveaux blindés, des  
**CASIER**  
pour la garde de titres, objets précieux, argenterie, documents, etc.  
Nous acceptons aussi la garde de paquets, paniers, malles, cassettes, etc., fermés ou cachetés.  
**Banque Populaire Suisse,**  
Fribourg.